

# RAPPORT ANNUEL

20  
24



# TABLE DES MATIÈRES

**3**

Faits saillants

**4**

En un coup d'œil

**5**

Mot du président et  
du directeur général

**10**

Situation financière

**16**

Profil des participants

**19**

Service à la clientèle

**20**

Gouvernance

**25**

Rapport des comités

**31**

Ressources humaines

**33**

Technologies  
de l'information

**35**

Placements

**51**

Frais d'administration  
et de gestion

**52**

États financiers au  
31 décembre 2024

**81**

Plan stratégique  
abrégé

**82**

Plan stratégique  
2022-2027

**83**

Comités et  
partenaires au  
31 décembre 2024

**85**

Fédération  
des retraités  
de l'Université  
du Québec

**86**

Principaux  
conseillers externes

**87**

Gestionnaires  
de portefeuilles

# FAITS SAILLANTS

## ÉVALUATION ACTUARIELLE



Ratio de capitalisation au  
31 décembre 2024 de

**108,5 %**

incluant la PED<sup>1</sup>, et

**100,8 %**

excluant la PED<sup>1</sup>

Surplus disponible permettant de  
garantir une indexation future à

**75 %**

de l'indice d'augmentation  
des rentes (IAR) publié par  
Retraite Québec pour les rentes  
accumulées de 2005 à 2017 de  
tous les membres du Régime

Degré de solvabilité au  
31 décembre 2024 de

**97,7 %**

Taux global de cotisation  
au Régime de

**16,1 %**

du salaire en 2025 et de

**16,0 %**

du salaire en 2026

Augmentation des rentes  
des retraités en 2025 :

**2,6 %**

pour les rentes accumulées  
avant 2005 (100% de l'IAR)

**2,0 %**

pour les rentes accumulées  
de 2005 à 2017 qui ont été  
converties en une indexation  
future garantie à 75% de l'IAR  
avec l'utilisation du surplus<sup>2</sup>

**2,0 %**

pour les rentes accumulées  
depuis 2018 (75% de l'IAR)



## INDEXATION PONCTUELLE

Le mécanisme d'indexation  
ponctuelle des rentes accumulées  
de 2005 à 2017 prend fin puisque  
l'indexation future de ces rentes  
est maintenant garantie à 75 %  
de l'IAR pour tous les  
membres du Régime



## PLACEMENTS

Rendement brut de

**15,1 %**

en 2024

Rendement brut annualisé de

**7,9 %**

sur quatre ans

Actifs sous gestion de

**6,5 G\$**

au 31 décembre 2024

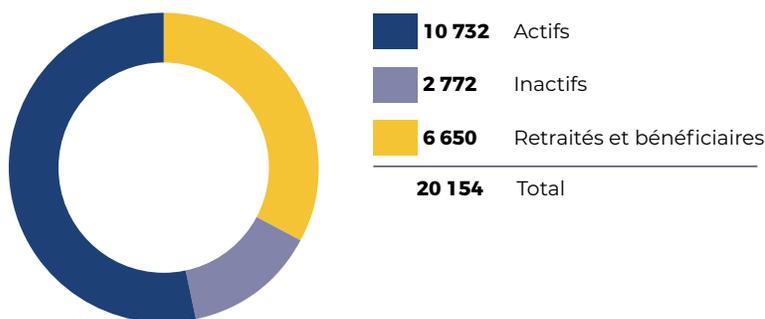
1. La PED (provision pour écarts défavorables) est une réserve que le RRUQ doit constituer, en vertu de la Loi, à l'aide des gains actuariels qui sont observés lors des évaluations actuarielles. Cette réserve constitue une marge de sécurité et ne peut être utilisée à d'autres fins. La PED doit atteindre un montant établi par la Loi (461 M\$ au 31 décembre 2024) pour être pleinement constituée. En date du 31 décembre 2024, la PED est pleinement constituée et un surplus est disponible.

2. En application du Règlement du RRUQ, certaines rentes accumulées de 2005 à 2017 demeurent assujetties à une augmentation égale à l'IAR moins 3% (au minimum 0%). Comme l'IAR est inférieur à 3% en 2025 (2,6%), aucune augmentation de ces rentes n'est prévue en 2025.

Le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) s'adresse aux employés des établissements de l'Université du Québec (UQ) et de quelques autres employeurs qui ont des liens avec l'UQ. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations déterminées basées sur les cinq années les mieux rémunérées de la carrière du participant. La rente versée est égale à 2% de la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels par année de participation et elle est coordonnée, c'est-à-dire ajustée à 65 ans pour tenir compte des prestations du Régime de rentes du Québec.

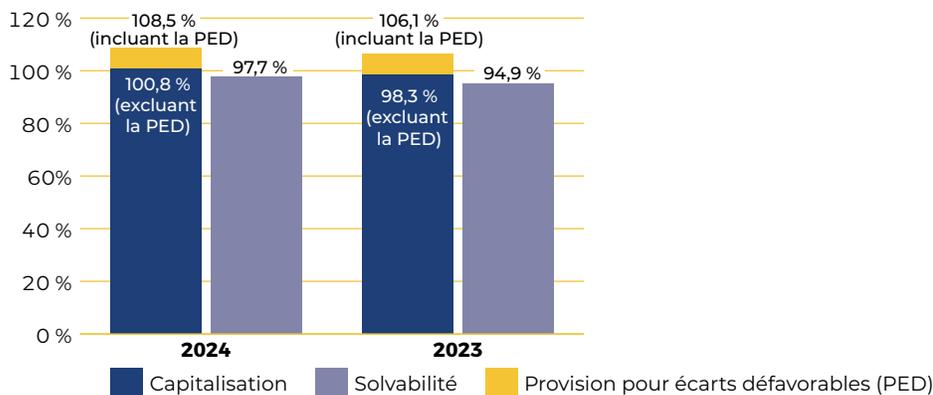
## TOTAL DES PARTICIPANTS

Au 31 décembre 2024



## PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

Ratios de capitalisation et de solvabilité au 31 décembre



A man in a blue suit and tie, smiling, is holding a gold pen over a document on a desk. The background is blurred, showing a window with light coming through. The text 'MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL' is overlaid in a blue box with a yellow vertical bar on the right side.

# MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



**Martin Hudon**  
Président

Comme vous pourrez le constater à la lecture du présent rapport annuel, la situation financière du RRUQ est excellente. Elle l'est encore davantage depuis la dernière année, à la suite des très bons rendements obtenus sur nos actifs. D'ailleurs, la performance favorable des placements au cours des dernières années, jumelée à une Politique de financement efficiente, permet de dégager un surplus actuariel au 31 décembre 2024.

Rappelons que la Politique de financement est établie par la Table réseau de négociation du régime de retraite et des assurances collectives. La plus récente version de la Politique de financement a été adoptée en 2017 et elle prévoit des marges de sécurité qui favorisent la stabilité des cotisations et sécurisent le versement des prestations promises. Ces marges de sécurité ont certainement contribué à la situation financière enviable que l'on connaît aujourd'hui.

De son côté, la Politique de placement s'est avérée pertinente et solide, avec un rendement annualisé supérieur à 8% depuis son entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juillet 2019, participant pleinement aux résultats financiers positifs actuels.

## **INVESTISSEMENT DURABLE**

Le RRUQ est signataire des Principes pour l'investissement responsable (les « PRI ») de l'ONU depuis 2009 et s'est doté, en 2017, d'une politique sur l'investissement responsable.

Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») sont de plus en plus présents dans le monde des régimes de retraite, ce qui a incité le Comité de retraite à intensifier ses efforts en matière d'investissement durable au cours des dernières années.

À ce titre, un plan d'action ESG a été développé en 2022, menant notamment à la mise en place d'un Groupe de travail ESG. En 2023, le Groupe de travail ESG a produit un rapport faisant état des principes de base et mettant à jour les convictions et valeurs que le Comité de retraite souhaite prioriser dans sa gestion des placements du RRUQ par le biais de différentes approches d'application qui ont été retenues, le tout dans le respect de la réalité du RRUQ, de la nature de ses investissements et du principe de responsabilité fiduciaire. Conformément à sa volonté de communiquer son positionnement en matière d'intégration des facteurs ESG dans sa gestion des placements du RRUQ, le Comité de retraite a adopté, en 2024, une nouvelle Politique d'investissement durable qui est disponible sur son site Internet en plus d'avoir une section dédiée dans le rapport annuel.

Signe de l'importance que le Comité de retraite continue d'accorder à l'investissement durable, des initiatives telles que la mise en place d'un programme d'engagement actionnarial et la bonification des outils au niveau de l'évaluation des gestionnaires en matière de considération des facteurs ESG figurent au plan d'affaires 2025 du RRUQ.

## **NOUVELLE DIRECTRICE DE L'ACTUARIAT ET NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Au terme d'un processus de recrutement pour combler ces deux postes au sein de la direction, madame Claudia Thivierge, directrice de l'actuariat, et monsieur Eric Fortier, directeur général, se sont joints au RRUQ à la fin de l'été.

Madame Thivierge est détentrice d'un baccalauréat en actuariat et est titulaire de la certification de Fellow de l'Institut canadien des actuaires et de la Society of Actuaries. Elle a travaillé, au cours des 16 dernières années, auprès d'un important fournisseur de services-conseils en régime de retraite. Elle a acquis une solide expérience dans l'administration de régimes de retraite, la préparation d'évaluations actuarielles, le service à la clientèle et la gestion de personnel.

Monsieur Fortier est détenteur d'un baccalauréat en actuariat et est titulaire de la certification de Fellow de l'Institut canadien des actuaires et de la Society of Actuaries. Il a travaillé, au cours des 25 dernières années, auprès d'un important fournisseur de services-conseils en régime de retraite. Expert en régime de retraite, il en connaît les différentes facettes dont la gestion de l'actif, du passif, le service à la clientèle, les aspects juridiques, la gouvernance et la collaboration avec différents comités.

Je leur souhaite la plus cordiale des bienvenues parmi nous.

## **REMERCIEMENTS**

Chaque année, des membres du Comité de retraite quittent leur fonction après avoir œuvré au sein du Comité. Ainsi, en 2024, sept personnes ont cessé de siéger au Comité : Monsieur Valier Chouinard, désigné par les employés de l'UQAM, Monsieur Julien Contamines, désigné par les employés de la TÉLUQ, Monsieur Roland Côté, membre votant désigné par les participants non actifs, les retraités et les bénéficiaires, Monsieur Guy Dufour, désigné par la corporation ÉNAP, Monsieur Louis Dufresne, désigné par les employés de l'ÉTS et président du Comité de retraite, Monsieur Gilles Imbeau, désigné par les employés de l'UQAC et Monsieur Rudy Vianna, désigné par les employés de l'UQO. Je les remercie tous pour leur engagement et leur implication des dernières années auprès du Comité de retraite et de ses sous-comités.

Je profite de l'occasion pour aussi souhaiter la bienvenue à six nouveaux membres qui se sont joints à nous, au Comité de retraite : Monsieur Marc Chabot, désigné par les employés de l'UQAM, Monsieur Ralph Doyle, désigné par les employés de l'UQAC, Monsieur Anis Maaloul, désigné par les employés de la TÉLUQ, Madame Julie Michaud, désignée par les employés de l'ÉTS, Monsieur Gilles Picard, membre non votant désigné par les participants non actifs, les retraités et les bénéficiaires et Madame Élisabeth Robert, désignée par la corporation ÉNAP.

Je désire également souligner le dévouement des membres actuels du Comité de retraite et des sous-comités. Leur contribution à nos travaux est essentielle à la bonne gestion de votre régime de retraite. Finalement, je tiens à remercier le directeur général du RRUQ et toute son équipe du Secrétariat pour leur excellent travail, leur dévouement et leur soutien continu.

**Martin Hudon**

Président du Comité de retraite



**Eric Fortier**  
Directeur général

Le RRUQ a connu un très bon rendement sur ses actifs en 2024, soit un taux de 15,1%, positionnant le Régime dans le premier quartile des caisses de retraite canadienne d'envergure au terme de l'année. Ce rendement étant nettement supérieur aux besoins actuariels, il en découle un gain important qui amène même le Régime en situation de surplus au 31 décembre 2024. Sur une période de quatre ans, le rendement annualisé du Régime s'élève à 7,9%. Sur 10 ans, le rendement annualisé est égal à 8,1%.

Le ratio de capitalisation du Régime a continué sa progression entreprise il y a plusieurs années. Au 31 décembre 2024, il est évalué à 108,5%, comparativement à 106,1% un an plus tôt, témoignant de la santé financière du Régime. La valeur des actifs du RRUQ s'établit à 6,5 milliards de dollars au 31 décembre 2024, une augmentation de 777 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

## UTILISATION DU SURPLUS ET COUSSIN DE SÉCURITÉ

En conformité avec le Règlement du RRUQ et la Politique de financement, le surplus disponible au 31 décembre 2024 permet de garantir une indexation future à 75% de l'indice d'augmentation des rentes (IAR) publié par Retraite Québec, au lieu d'une augmentation égale à l'IAR moins 3%, pour les rentes accumulées de 2005 à 2017 de tous les membres du Régime<sup>1</sup>. Comme prévu à la Politique de financement, ce changement met fin au mécanisme d'indexation ponctuelle dont l'objectif était de verser une indexation additionnelle à la garantie de base qui était alors de l'IAR moins 3%.

Malgré l'utilisation du surplus afin de bonifier l'indexation des rentes accumulées de 2005 à 2017, le ratio de capitalisation du Régime s'établit à 108,5%, un sommet historique des 25 dernières années. De plus, la marge de sécurité utilisée pour établir la situation financière du Régime au 31 décembre 2024 est à son niveau maximal, en application de la Politique de financement, autre témoignage de la santé financière du Régime. Cette marge représente un coussin de sécurité d'environ 650 millions de dollars.

## POLITIQUE DE PLACEMENT

La gouvernance du RRUQ prévoit la révision de la Politique de placement tous les cinq ans. Le Comité de placement s'est adjoind les services d'un consultant pour l'accompagner dans ses travaux et effectuer une étude de projections stochastiques de l'actif et du passif du Régime, sur une période de 20 ans. L'exercice d'optimisation de l'allocation de l'actif a été réalisé dans le contexte économique actuel en considérant notamment la sécurité des prestations, le niveau et la stabilité du taux de cotisation et l'utilisation des marges de sécurité prévues à la Politique de financement. Les travaux ont été complétés en 2024 et dès janvier 2025, une partie des investissements en placements boursiers traditionnels a été transférée vers les obligations

1. En application du Règlement du RRUQ, certaines rentes accumulées de 2005 à 2017 demeurent assujetties à une augmentation égale à l'IAR moins 3% (au minimum 0%).

canadiennes. La migration vers la nouvelle cible ultime, notamment la bonification de l'allocation aux placements alternatifs et en particulier l'infrastructure, se poursuivra graduellement au cours des prochaines années.

### **TAUX DE COTISATION AU RÉGIME**

La cotisation totale au RRUQ est financée de façon paritaire par les employés et les employeurs. Elle peut fluctuer d'une année à l'autre en fonction de la Politique de financement du Régime. Ainsi, le taux global de cotisation qui était égal à 16,1% des salaires en 2024 est demeuré à 16,1% des salaires en 2025. Il sera égal à 16,0% des salaires en 2026.

**Eric Fortier**

Directeur général

# SITUATION FINANCIÈRE



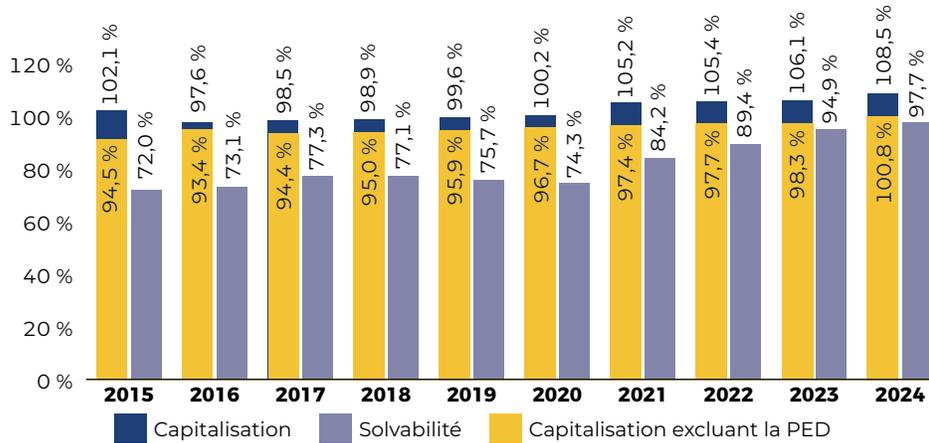


**Claudia Thivierge**  
Directrice de l'actuariat

## RÔLE DE LA DIRECTION DE L'ACTUARIAT

- Administrer et appliquer les dispositions du Régime
- Conserver, en collaboration avec les employeurs, des données de participation fiables
- Offrir à la clientèle (employés, retraités et employeurs) un service de haute qualité et effectuer les calculs et le traitement des prestations du Régime
- Collaborer avec le Comité de retraite et les intervenants concernés pour assurer l'application de la Politique de financement, et effectuer des recommandations quant à son usage ou son contenu lorsque requis

## HISTORIQUE DES RATIOS DE CAPITALISATION ET DE SOLVABILITÉ AU 31 DÉCEMBRE



## SITUATION FINANCIÈRE DU RRUQ

### Bases d'évaluation statutaire

Capitalisation	Solvabilité
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hypothèse de continuité du Régime</li> <li>• Financement ordonné à long terme</li> <li>• Taux d'intérêt pour calculer le passif dépend du rendement espéré de la Politique de placement</li> <li>• Deux coussins de sécurité distincts :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>› Marge pour écarts défavorables à même le taux d'actualisation (gains actuariels cumulés non reconnus)</li> <li>› Réserve PED : Provision pour écarts défavorables requise par la Loi (gains actuariels cumulés reconnus)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hypothèse de terminaison du Régime</li> <li>• Taux d'intérêt pour calculer le passif varie à chaque évaluation (basé sur les obligations à long terme du gouvernement du Canada)</li> </ul>

### ÉVALUATION ACTUARIELLE DE CAPITALISATION

L'évaluation actuarielle de capitalisation sert à déterminer le taux de cotisation requis au RRUQ. La dernière évaluation actuarielle complète enregistrée auprès de Retraite Québec est celle en date du 31 décembre 2023.

Les résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2024, comparés à ceux des deux années précédentes, sont présentés ci-dessous :

### Évaluation actuarielle de capitalisation

(M\$)	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif	6 459	5 682	5 337
Réserve (PED <sup>1</sup> )	(461)	(419)	(390)
<b>Actif au compte général</b>	<b>5 998</b>	<b>5 263</b>	<b>4 947</b>
Passif <sup>2</sup>	(5 952)	(5 356)	(5 062)
<b>Surplus/(déficit) au compte général</b>	<b>46</b>	<b>(93)</b>	<b>(115)</b>
Ratio de capitalisation (actif total)	108,5 %	106,1 %	105,4 %
Ratio de capitalisation (compte général)	100,8 %	98,3 %	97,7 %
Taux d'actualisation avant marge	6,79 %	6,80 %	6,88 %
Marge pour écarts défavorables	(1,25 %)	(1,25 %)	(1,20 %)
<b>Taux d'actualisation après marge</b>	<b>5,54 %</b>	<b>5,55 %</b>	<b>5,68 %</b>
Rendement de la Caisse, net des frais	14,20 %	7,69 %	-5,21 %

1. PED : provision pour écarts défavorables requise par la Loi

2. Incluant une hausse du passif de 228 M\$ à la suite de l'utilisation du surplus afin de garantir une indexation future à 75 % de l'IAR pour les rentes accumulées de 2005 à 2017 de tous les membres du Régime

Depuis plusieurs années, la situation financière de capitalisation du RRUQ est stable et connaît même une amélioration graduelle, ce qui est notamment le résultat de l'application de la Politique de financement. En effet, la fluctuation annuelle du taux d'actualisation par le biais de la marge pour écarts défavorables fait en sorte de stabiliser le ratio de capitalisation.

De plus, comme le taux d'actualisation correspond au rendement espéré de la Caisse à long terme, duquel on soustrait une marge pour écarts défavorables, le fait de réduire l'espérance de rendement futur pour évaluer les obligations du Régime reporte la reconnaissance des gains actuariels. Ceci crée un coussin de sécurité qui permet d'absorber d'éventuelles pertes. Ce coussin de sécurité a une valeur d'environ 650 M\$ au 31 décembre 2024.

La Politique de financement du RRUQ stipule que la marge pour écarts défavorables doit demeurer à l'intérieur des balises suivantes :

<b>Marge pour écarts défavorables</b>	
<b>Marge minimale</b>	<b>Marge maximale</b>
0,25%	1,25%

En plus de la marge pour écarts défavorables, le RRUQ possède un deuxième coussin de sécurité qui se nomme la Provision pour écarts défavorables (PED), une réserve imposée par la Loi. Lors d'une évaluation actuarielle, les gains actuariels qui ne peuvent pas être absorbés par la marge pour écarts défavorables décrite plus haut sont obligatoirement transférés à cette réserve jusqu'à l'atteinte d'un plafond.

En 2024, l'expérience du Régime a été favorable comparativement aux attentes. Entre autres, le rendement de la Caisse, net des frais, s'est établi à 14,20%, surpassant de 8,65% les attentes et créant un gain actuariel important. En tenant compte de l'expérience de l'ensemble des éléments, ce sont des gains totaux de 313 M\$ qui ont été observés en 2024. Au 31 décembre 2024, la marge pour écarts défavorables maximale étant atteinte (1,25%) et le plafond de la PED étant atteint (461 M\$), le solde des gains actuariels demeure dans le compte général, générant ainsi un surplus à cette date.

En vertu du Règlement du RRUQ et de la Politique de financement, le surplus disponible permet de garantir une indexation future à 75% de l'IAR des rentes accumulées de 2005 à 2017 pour tous les membres du Régime. Une fois les améliorations octroyées, il demeure un surplus de 46 M\$ au compte général en date du 31 décembre 2024. En vertu des règles de financement, ce surplus ne peut être utilisé dans le cadre de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2024.

## TAUX DE COTISATION

Conformément à la Loi, la cotisation totale au RRUQ comporte trois composantes. Une description des composantes ainsi que les taux applicables en 2025 et 2026 sont présentés dans le tableau ci-dessous. La répartition des composantes varie d'une année à l'autre en application de la Politique de financement.

<b>Description</b>		<b>Cotisation 2026 (% du salaire)</b>	<b>Cotisation 2025 (% du salaire)</b>
Cotisation d'exercice	Cotisation servant à financer le coût des prestations octroyées dans l'année courante aux participants actifs	14,7%	14,3%
Cotisation de stabilisation	Cotisation requise par la Loi servant à financer une marge de sécurité	1,3%	1,3%
Cotisation d'équilibre	Cotisation requise par la Loi servant à financer le déficit de capitalisation	S. O.	0,5%
<b>Cotisation totale</b>	<b>Cotisation totale minimale requise par la Loi</b>	<b>16,0%</b>	<b>16,1%</b>

En date du 31 décembre 2024, le Régime est en situation de surplus, de sorte qu'aucune cotisation d'équilibre n'est requise. Cette diminution, jumelée à une légère augmentation de la cotisation d'exercice, se traduit par une cotisation totale qui demeure relativement stable.

### Partage des coûts

La cotisation totale au RRUQ est financée de façon paritaire par les employés et les employeurs participant au RRUQ. Ainsi, la cotisation salariale des employés est égale à 8,05% du salaire en 2025 et à 8,00% du salaire en 2026.

Puisque la cotisation salariale est calculée sur le salaire ajusté, qui est égal au salaire réduit de 25% du minimum entre le salaire et le maximum des gains admissibles (MGA), la cotisation salariale des employés est égale à 9,63% du salaire ajusté en 2025, et à 9,56% du salaire ajusté en 2026.

La ventilation de la cotisation salariale est présentée ci-dessous pour 2025 et 2026 :

Cotisation en fonction du salaire ajusté	2026	2025
Cotisation salariale d'exercice	8,79%	8,55%
Cotisation salariale de stabilisation	0,77%	0,78%
Cotisation salariale d'équilibre	S. O.	0,30%
<b>Cotisation salariale totale</b>	<b>9,56%</b>	<b>9,63%</b>

Les employeurs participant au RRUQ cotisent le même pourcentage que les employés, c'est-à-dire 9,63% du salaire ajusté en 2025, et 9,56% du salaire ajusté en 2026.

### ÉVALUATION ACTUARIELLE DE SOLVABILITÉ

Conformément à la Loi, le rapport d'évaluation actuarielle du RRUQ doit contenir une évaluation de sa situation financière sur base de solvabilité. La situation pour les trois dernières années est présentée dans le tableau suivant :

Évaluation actuarielle de solvabilité			
(M\$)	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif	6 446	5 669	5 324
Passif <sup>1</sup>	(6 595)	(5 976)	(5 954)
<b>Surplus/(déficit)</b>	<b>(149)</b>	<b>(307)</b>	<b>(630)</b>
Degré de solvabilité	97,7%	94,9%	89,4%

1. Incluant une hausse du passif de 274 M\$ à la suite de l'utilisation du surplus afin de garantir une indexation future à 75% de l'IAR pour les rentes accumulées de 2005 à 2017 de tous les membres du Régime

Contrairement à la capitalisation, la situation financière de solvabilité fluctue annuellement selon les conditions économiques en vigueur en date de l'évaluation actuarielle. En 2024, bien que des améliorations aient été octroyées pour les rentes accumulées de 2005 à 2017, le rendement observé net des frais de 14,20 % a généré des gains sur l'actif encore plus importants, augmentant ainsi le degré de solvabilité du RRUQ et diminuant le déficit de solvabilité à 149 M\$. Bien que le déficit de 149 M\$ au 31 décembre 2024 ne doive pas être financé, le degré de solvabilité de 97,7 % est pris en considération lors de l'acquittement des prestations de cessation d'emploi, pour les participants qui choisissent le transfert de leurs droits accumulés sous forme d'une somme forfaitaire.

## **INDEXATION DES RENTES**

Chaque année, les retraités du RRUQ ont droit, à leur date d'anniversaire de retraite, à une certaine augmentation de leur rente qui dépend de leurs années de participation (c'est-à-dire les années pour lesquelles ils ont cotisé au RRUQ). Les détails sont présentés ci-dessous :

### **1. Rentes accumulées avant 2005**

Les retraités ayant participé au RRUQ avant 2005 reçoivent une augmentation de leur rente accumulée avant 2005 égale à 100 % de l'indice d'augmentation des rentes (IAR) publié par Retraite Québec. Cet indice est égal à 2,6 % en 2025.

### **2. Rentes accumulées de 2005 à 2017**

Les retraités ayant participé au RRUQ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 jusqu'au 31 décembre 2017, et dont les rentes ont été converties en une indexation future garantie à 75 % de l'IAR à la suite de l'utilisation du surplus au 31 décembre 2024, reçoivent une augmentation de leur rente accumulée de 2005 à 2017 de 2,0 % en 2025.

Le versement de cette indexation à 75 % de l'IAR nécessite une modification au Règlement du RRUQ qui, au moment de la préparation de ce rapport, est en cours de traitement. Dès que le processus de modification sera conclu, les retraités admissibles recevront une communication du RRUQ concernant l'augmentation de leur rente. Pour les années futures, l'indexation sera octroyée automatiquement à chaque anniversaire de retraite.

Tel que prévu à la Politique de financement, le mécanisme d'indexation ponctuelle qui a été mis en place en 2018 avec l'objectif de verser une indexation additionnelle à la garantie de base qui était alors de l'IAR moins 3 % (au minimum 0 %) prend fin, puisque l'indexation future est maintenant garantie à 75 % de l'IAR pour les rentes accumulées de 2005 à 2017 de tous les membres du Régime.

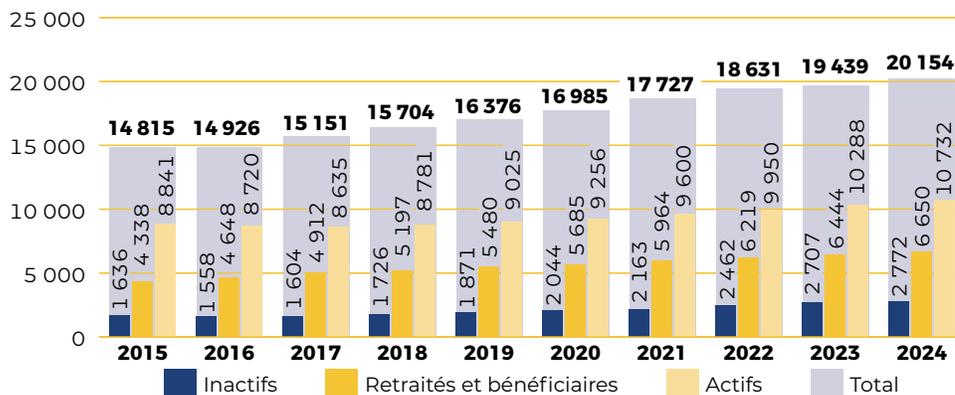
Finalement, en application du Règlement du RRUQ, certaines rentes accumulées de 2005 à 2017 demeurent assujetties à une augmentation égale à l'IAR moins 3 % (au minimum 0 %). Comme l'IAR est inférieur à 3 % en 2025 (2,6 %), aucune augmentation de ces rentes n'est prévue en 2025.

### **3. Rentes accumulées depuis 2018**

Les retraités ayant participé au RRUQ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 reçoivent une augmentation de leur rente accumulée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 égale à 75 % de l'IAR, donc 2,0 % en 2025.

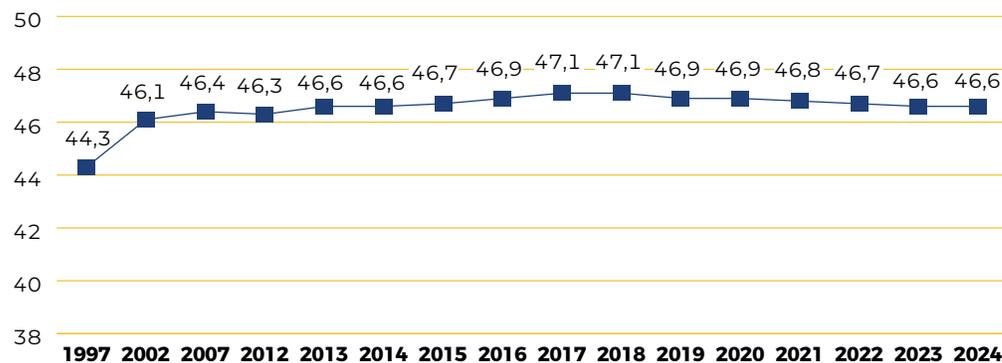
# PROFIL DES PARTICIPANTS

## ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS (AU 31 DÉCEMBRE)



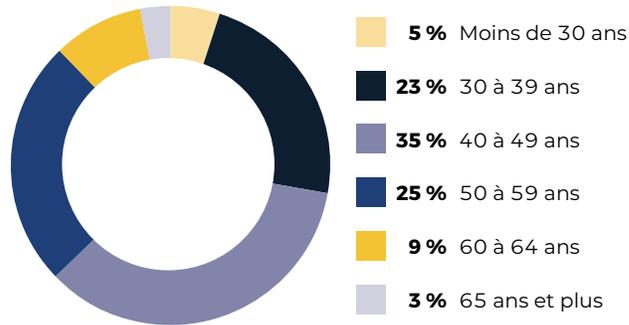
Le nombre total de membres a connu une croissance de 3,7% en 2024. Le nombre de participants actifs a augmenté de 4,3%, alors que le nombre de retraités et de bénéficiaires a crû de 3,2% et le nombre de membres inactifs a crû de 2,4%.

## ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN DES PARTICIPANTS ACTIFS (AU 31 DÉCEMBRE)



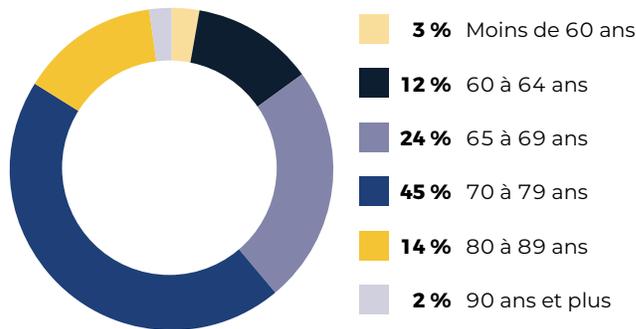
L'âge moyen des participants actifs est relativement stable depuis plusieurs années.

### VENTILATION DES PARTICIPANTS ACTIFS PAR GROUPE D'ÂGE (AU 31 DÉCEMBRE 2024)



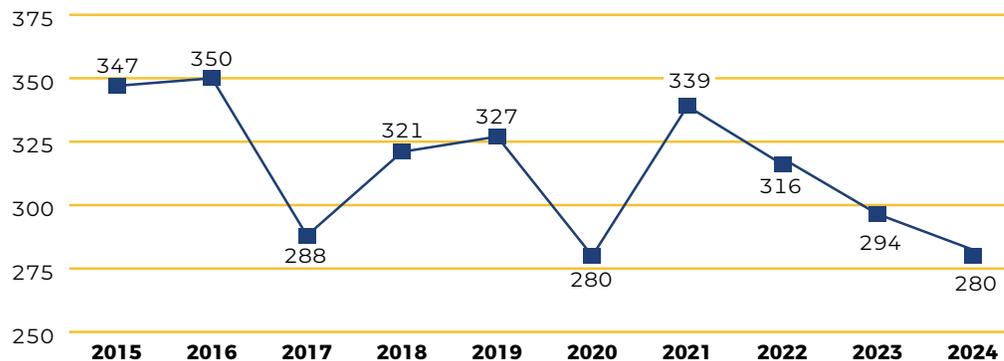
La répartition des participants actifs à travers les groupes d'âge est sensiblement la même depuis quelques années, ce qui explique la stabilité de l'âge moyen.

### VENTILATION DES RETRAITÉS ET BÉNÉFICIAIRES PAR GROUPE D'ÂGE (AU 31 DÉCEMBRE 2024)



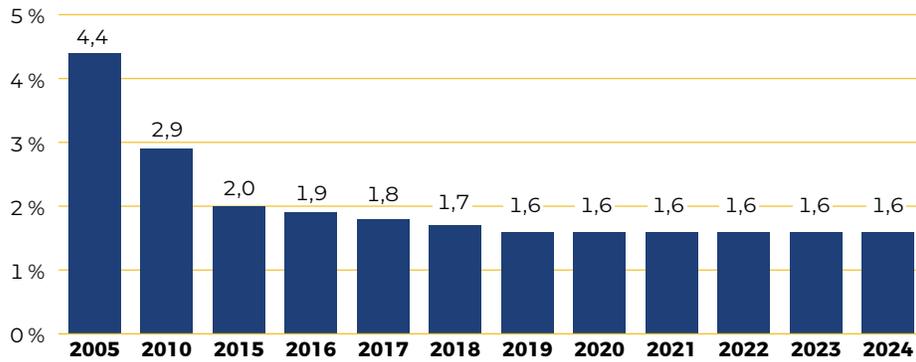
L'âge moyen des 6 650 retraités et bénéficiaires s'élève à 72,5 ans et 15% de ceux-ci ont moins de 65 ans.

### NOUVEAUX RETRAITÉS



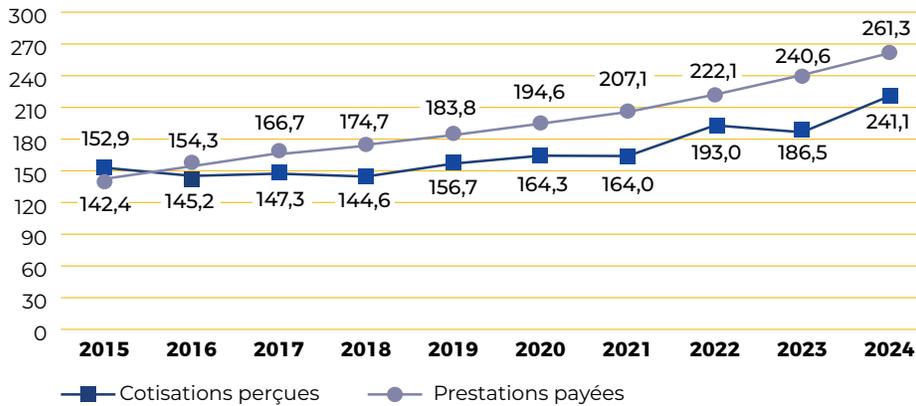
Le nombre annuel de nouveaux retraités avoisine les 300 depuis plusieurs années.

## ÉVOLUTION DU RATIO DU NOMBRE DE PARTICIPANTS ACTIFS PAR RETRAITÉ ET BÉNÉFICIAIRE



L'un des indicateurs de la maturité d'un régime de retraite est le ratio du nombre de participants actifs sur le nombre de retraités.

## FLUX MONÉTAIRE (EN M\$)

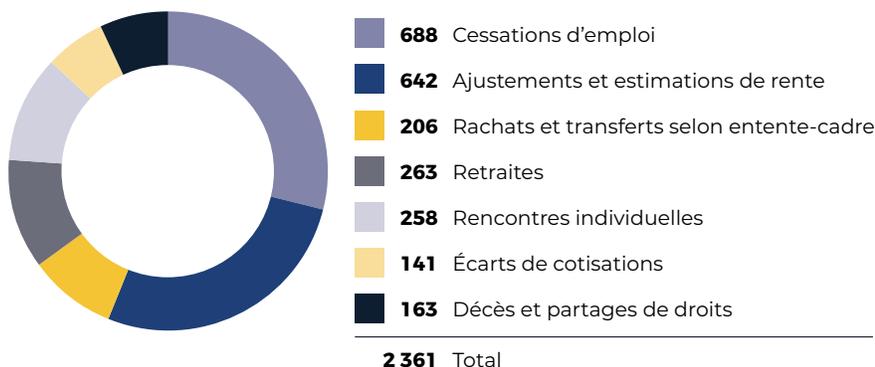


# SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le Secrétariat travaille directement à répondre aux besoins des participants et des employeurs qui participent au RRUQ. Les services offerts incluent notamment les calculs et les estimations de prestations diverses, les transferts et les rachats, la tenue d'une base de données de participation fiables et complètes ainsi que l'administration du Régime conformément aux lois et règlements applicables. De plus, le Secrétariat propose des rencontres d'information sur le Régime, offertes individuellement ou en groupe, ainsi que des séances de formation à l'intention des employés des services de ressources humaines du réseau.

En 2024, le Secrétariat a reçu 2 361 demandes de service, qui se répartissent comme suit :

## SERVICE À LA CLIENTÈLE



A photograph of a modern office desk and bookshelves. The desk is made of dark wood and features a large, sleek, silver computer monitor on the left. To the right of the monitor, there are some papers and a pen. Behind the desk, there are several wooden shelves. The top shelf is filled with various books. Below it, there are more books, a small potted plant, and a stack of papers. The lighting is warm and focused, creating a professional and organized atmosphere.

# GOUVERNANCE



**Sylvie Bombardier**  
Directrice aux affaires  
juridiques et à la  
gouvernance

La structure de gouvernance du RRUQ permet d'assurer une surveillance constante du Régime par toutes les parties impliquées. La communication et la collaboration entre le Comité de retraite et la Table réseau, de même qu'entre le Comité de retraite et l'Assemblée des gouverneurs, sont également essentielles au bon fonctionnement du Régime.

Le Comité de retraite est l'administrateur du RRUQ. Son rôle est d'assurer la saine gestion et l'administration du Régime, conformément aux lois et aux dispositions du Règlement du RRUQ<sup>1</sup>. Le Comité de retraite peut présenter ses recommandations quant aux modifications qui pourraient être apportées au Régime, mais il ne détient pas le pouvoir de modifier les dispositions du Règlement du RRUQ. C'est l'Assemblée des gouverneurs qui a le pouvoir de modifier le Règlement du RRUQ après avoir reçu un avis à cet effet de la Table réseau.

## COMPOSITION DU COMITÉ DE RETRAITE ET STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Le Comité de retraite est composé de 29 membres<sup>2</sup> répartis comme suit :

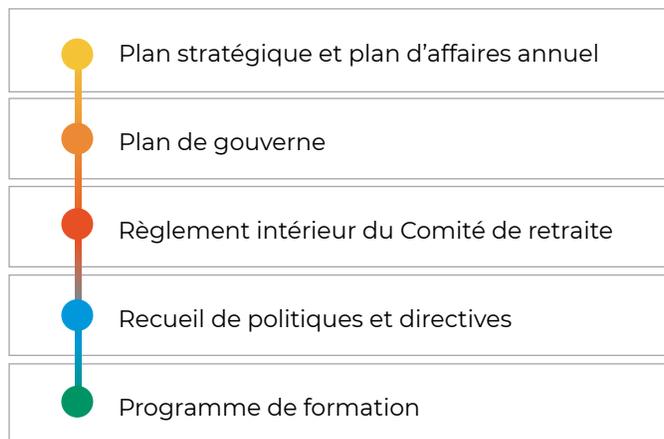
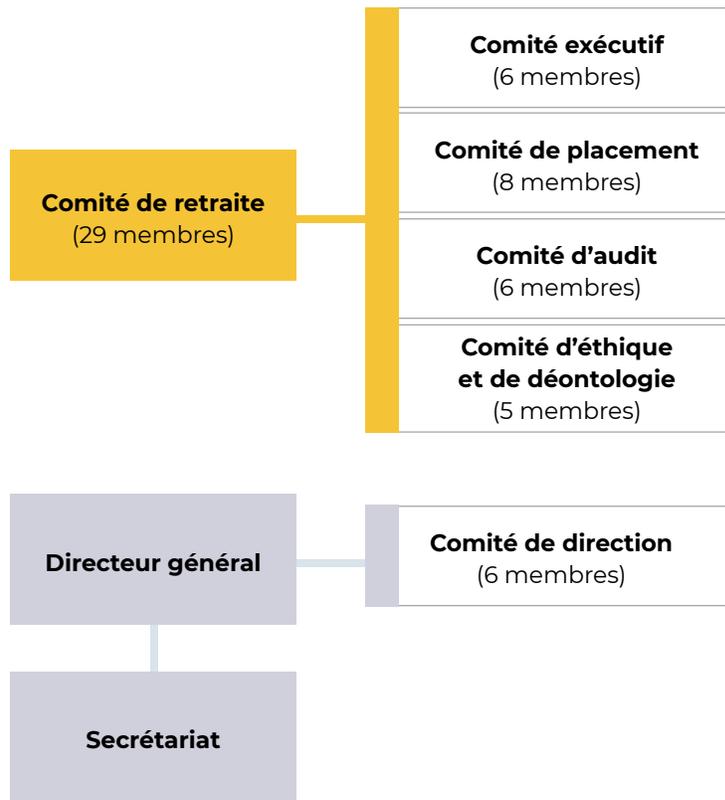
- Chacune des 11 corporations ou entreprises couvertes par la définition des termes « Université », « établissement » et « autre unité »<sup>3</sup> du Règlement du RRUQ désigne un membre.
- Les employés de chacune des 11 corporations ou entreprises précitées désignent un membre.
- 4 membres sont élus à l'occasion de l'assemblée annuelle :
  - › 1 membre avec droit de vote par le groupe des participants actifs;
  - › 1 membre avec droit de vote par le groupe des participants non actifs, retraités et bénéficiaires;
  - › 1 membre sans droit de vote par le groupe des participants actifs;
  - › 1 membre sans droit de vote par le groupe des participants non actifs, retraités et bénéficiaires.
- 2 membres sont désignés par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec.
- 1 membre indépendant est désigné par le Comité de retraite.

Chaque membre du Comité de retraite agit à titre de fiduciaire. Cela signifie que le Comité de retraite doit agir avec prudence, diligence et compétence, comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable. Il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans le meilleur intérêt des participants ou bénéficiaires.

1. Le Règlement du RRUQ réfère plus précisément à l'annexe 6-B *Régime de retraite de l'Université du Québec* du règlement général 6 *Ressources humaines*.

2. Voir la liste des membres dans la section « Comités et partenaires ».

3. Conformément à la disposition 22.1 du Règlement du RRUQ, les corporations ou entreprises couvertes par la définition « autre unité » ont droit de désigner des membres du Comité de retraite si elles comptent au moins 50 participants le 31 décembre précédant les nominations à être effectuées.



## **MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DU RRUQ**

Les modifications habituelles de mise à jour ont été apportées au Règlement du RRUQ en 2024 :

- Mise à jour du taux d'intérêt applicable pour la dernière année (article 2.1.18);
- Mise à jour des taux de cotisations salariales applicables (article 11.8);
- Mise à jour de la liste des rentes viagères converties des cotisations volontaires (appendice IV);
- Versement de l'indexation ponctuelle (appendice III).

Le Règlement du RRUQ a également été modifié pour constater l'adhésion du SFCP, section locale 1575 à titre d'« autre unité » membre du RRUQ, afin de permettre à cet employeur et à ses employés admissibles de participer au Régime (appendice II).

D'autres modifications ont été apportées pour donner suite à l'entrée en vigueur du *Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et universitaire*. Ces modifications, qui concernent les articles 2.1.23 c) et 4.5 de même que l'appendice II, ont pour objectif de préciser le processus de retrait d'un employeur qui ne compte plus aucun participant actif à son service.

## **MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Le Règlement intérieur du Comité de retraite est révisé régulièrement. Au cours de l'année 2024, des ajustements y ont été apportés concernant les pouvoirs délégués au Comité de placement et pour tenir compte de l'adoption de la Politique d'investissement durable par le Comité de retraite.

## **RÉVISION DE LA POLITIQUE CONTRE LE HARCÈLEMENT**

Afin de s'assurer de répondre aux nouvelles exigences découlant de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail*, le Secrétariat a procédé à une révision en profondeur de sa politique contre le harcèlement. Partant de bonifications suggérées par le Comité d'éthique et de déontologie, l'équipe des affaires juridiques et de la gouvernance et celle des ressources humaines ont collaboré avec le directeur général pour proposer aux membres du Comité exécutif (CE) une nouvelle politique améliorée quant aux ressources et processus. Lors de sa dernière séance de l'année, le CE a ainsi formellement adopté la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique et d'autres incidents qui nuisent à la qualité de vie au travail.

## **INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT POUR LA GOUVERNANCE**

Le Secrétariat du RRUQ suit de près les développements liés à la réglementation et à l'utilisation de l'intelligence artificielle. Pour demeurer au fait de l'évolution rapide des enjeux dans ce domaine, l'équipe des affaires juridiques et de la gouvernance assiste régulièrement à des présentations ou séances de formation et consulte des publications sur le sujet. Les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) sont aussi un sujet d'intérêt pour le Secrétariat, qui demeure à l'affût de l'actualité et des meilleures pratiques dans ce domaine.

La protection des renseignements personnels a continué d'être une priorité pour le Secrétariat en 2024. Une présentation sur le sujet a d'ailleurs été offerte aux membres du Comité des usagers lors de leur séance annuelle, en novembre. Le Secrétariat a profité de l'occasion pour rappeler aux représentants des employeurs les responsabilités qu'ils partagent avec le Secrétariat afin d'assurer la protection adéquate des renseignements personnels des participants et bénéficiaires.

Un autre sujet d'intérêt en 2024 fut la publication par l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR) de la version définitive de sa ligne directrice n° 10 sur la gestion des risques des régimes de retraite. Cette ligne directrice, qui vise à aider les administrateurs de régimes à remplir leurs obligations fiduciaires, traite notamment des risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), à la cybersécurité, à l'effet de levier, au risque de placement et au recours aux tiers.

## **COMMUNICATION AVEC LES PARTICIPANTS**

En plus des communications qui sont transmises annuellement aux participants (relevés annuels de participation, avis des séances de l'assemblée annuelle, nominations des membres élus à l'occasion de l'assemblée annuelle), les avis suivants leur ont été transmis :

### **9 JANVIER 2024**

Un avis aux retraités du Régime concernant les taux d'indexation applicables en 2024 pour les rentes en paiement au 31 décembre 2023.

### **14 MAI 2024**

Un avis concernant la fin de l'entente de transfert avec l'Institut national d'optique (INO) le 30 juin 2024.

### **24 JUILLET 2024**

Un avis concernant des modifications au Règlement du RRUQ qui visent le versement de l'indexation ponctuelle, l'adhésion du SCFP, section locale 1575 à titre d'« autre unité » membre du RRUQ, des précisions concernant la fin de participation active d'un employeur ainsi que des mises à jour diverses.

### **18 SEPTEMBRE 2024**

Un avis concernant le taux de cotisation au RRUQ pour 2025.

### **20 SEPTEMBRE 2024**

Un avis concernant la nomination du nouveau directeur général et de la nouvelle directrice de l'actuariat.

### **19 DÉCEMBRE 2024**

Un avis aux retraités du Régime concernant les taux d'indexation applicables en 2025 pour les rentes en paiement au 31 décembre 2024.

## **FORMATION DES MEMBRES DES COMITÉS DU RRUQ ET DES EMPLOYÉS DU SECRÉTARIAT**

Le Comité de retraite encourage constamment ses membres à acquérir de nouvelles connaissances utiles à l'administration du Régime. À cet effet, le Secrétariat donne des formations aux membres du Comité de retraite et il transmet fréquemment des informations concernant des formations données par des organismes externes. En novembre 2024, se sont ajoutées à l'offre de formation habituelle les présentations données par différents conférenciers lors du Colloque du RRUQ.

Pour répondre le plus adéquatement possible aux différentes demandes des comités, afin d'effectuer les suivis auprès des conseillers externes et pour veiller à la conformité des opérations administratives du Régime, les employés du Secrétariat suivent régulièrement diverses formations, et participent à des conférences ou des webinaires leur permettant de maintenir à jour leur expertise professionnelle.

# RAPPORT DES COMITÉS





**Martin Hudon**  
Président

## **COMITÉ DE RETRAITE**

Au cours de ses huit réunions tenues en 2024, le Comité de retraite s'est penché, notamment, sur l'évaluation actuarielle du RRUQ au 31 décembre 2023, le taux de cotisation, l'assurance responsabilité des fiduciaires, l'assurance cyberrisques, le budget et les états financiers. Il a également pris connaissance des suivis trimestriels du plan d'affaires et des suivis trimestriels du rendement du Régime en plus d'adopter la mise à jour de la Politique de placement ainsi que la nouvelle Politique d'investissement durable. En novembre, le Comité de retraite a tenu son colloque bisannuel au cours duquel les membres ont bénéficié de plusieurs formations, notamment en matière d'investissement durable.

Dans un souci de bonne gouvernance et pour améliorer ses façons de faire, les membres du Comité de retraite procèdent annuellement à une autoévaluation de leur travail collectif. Encore cette année, les membres ont souligné le bon fonctionnement du Régime en général.



**Bernard Gaucher**  
Vice-président

## COMITÉ EXÉCUTIF

Au cours de ses 10 réunions tenues en 2024, le Comité exécutif a participé au processus de recrutement du nouveau directeur général et de la nouvelle directrice de l'actuariat. Il a également approuvé, au terme d'un processus d'appel d'offres réalisé par le Secrétariat, le choix d'un fournisseur externe spécialisé en cybersécurité. Il a aussi adopté la nouvelle Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique et d'autres incidents qui nuisent à la qualité de vie au travail.

Le Comité exécutif a aussi traité plusieurs dossiers courants en 2024, pour lesquels il a soumis des recommandations au Comité de retraite : l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2023, le plan d'affaires annuel, le budget et le rapport annuel. À la suite de la publication du rapport annuel précédent, dont le contenu a été approuvé sur recommandation du Comité exécutif, le Comité de retraite a rendu compte de son administration du Régime à l'occasion de l'assemblée annuelle. Celle-ci a eu lieu dans différents établissements du réseau de l'Université du Québec, en plus de la séance diffusée en direct sur le site Internet du RRUQ le 9 mai 2024.

Les membres du Comité exécutif ont également procédé à l'autoévaluation de leur travail collectif et sont d'avis qu'ils ont adéquatement rempli les obligations découlant des pouvoirs qui leur ont été impartis et des mandats que le Comité de retraite leur a confiés.



**Matthieu Dufour**  
Président du Comité  
de placement

## COMITÉ DE PLACEMENT

En 2024, le Comité de placement a tenu sept réunions. Les membres ont examiné et commenté les différents rapports, notamment l'analyse des résultats, le suivi des gestionnaires, la révision de tous les mandats et celui de la conformité et du suivi de la Politique de placement. Ils ont également rencontré 13 gestionnaires de portefeuilles.

En lien avec les orientations de placement préconisées, les membres ont convenu de nouveaux investissements dans 11 fonds de marchés privés en plus d'apporter des modifications à la structure de gestion du portefeuille d'actions étrangères.

La révision quinquennale de la Politique de placement a été complétée par le Comité de placement. Celle-ci a mené à une réduction de l'allocation aux actions au profit des obligations canadiennes et des placements alternatifs, en particulier l'infrastructure.

Le Comité de placement a également contribué au développement de la nouvelle Politique d'investissement durable qui reflète les valeurs et convictions du Comité de retraite et qui vise à définir un cadre clair et souple lui permettant d'intégrer les considérations liées à l'investissement durable à sa gestion des actifs en tenant compte des marchés dans lesquels il investit, de sa responsabilité fiduciaire et du contexte du RRUQ.

Les mandats du gardien de valeurs et du gestionnaire d'exercice des droits de vote ont été évalués et reconduits et un nouveau fournisseur de récupération de taxes a été embauché.

Finalement, les membres ont procédé à l'autoévaluation du Comité de placement, et sont d'avis qu'ils ont adéquatement rempli leurs obligations.



**Benoît Desbiens**  
Président du  
Comité d'audit

## COMITÉ D'AUDIT

En 2024, le Comité d'audit a tenu trois réunions.

En lien avec l'audit externe, les membres ont analysé, discuté et recommandé différents rapports, notamment les états financiers audités 2023, les commentaires et recommandations de l'auditeur externe pour l'exercice 2023, le rapport de l'auditeur externe sur les taux de rendement de 2023, l'évaluation annuelle des services de l'auditeur externe pour l'exercice 2023 et, finalement, le plan d'audit pour l'exercice 2023.

Le Comité d'audit a aussi examiné les états financiers 2023 non audités des filiales de placement au même moment que les états financiers annuels du RRUQ, et en a recommandé l'approbation au Comité de retraite.

En lien avec les travaux de vérification interne, les membres ont analysé, discuté et recommandé différents rapports, notamment l'autoévaluation des employeurs, les résultats de la vérification des données des employeurs de 2023 et le processus de vérification des données des employeurs pour 2024.

En lien avec les enjeux de conformité légale et de contrôles internes, les membres ont analysé et commenté le questionnaire 2023 sur le respect des obligations légales et fiscales et le questionnaire 2023 sur le contrôle interne à être soumis au Comité de retraite et, enfin, ils ont analysé et questionné les résultats de la vérification des rentes de 2024.

Les membres ont aussi été informés des travaux spéciaux effectués par le Secrétariat au cours de l'année 2024 portant sur la cybersécurité, la révision des feuillets fiscaux américains de l'année 2023, la production d'une déclaration d'impôts aux États-Unis pour l'année 2023 ainsi que la révision du seuil de signification à utiliser pour les exercices à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Finalement, les membres ont procédé à l'autoévaluation du Comité d'audit, et sont d'avis qu'ils ont adéquatement rempli leurs obligations.



**Lyne Claude**  
Présidente du  
Comité d'éthique  
et de déontologie

## COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

En 2024, les membres du Comité d'éthique et de déontologie (CED) se sont réunis lors de quatre séances tenues principalement par visioconférence, à l'exception de la séance de septembre tenue à Montréal. S'ajoutant à leurs travaux récurrents, la préparation d'une présentation pour l'édition 2024 du Colloque du RRUQ a tenu les membres du CED occupés pendant l'automne. Cette présentation, sous la forme d'un atelier interactif, a permis aux participants du Colloque d'en apprendre un peu plus sur le rôle, les responsabilités et l'histoire du CED ainsi que sur les comportements non souhaitables de la part d'un fiduciaire. C'est avec plaisir que les membres du CED ont animé cet atelier débutant par un jeu-questionnaire suivi d'échanges dynamiques entre les participants sur le thème des risques éthiques, thème abordé lors de l'édition précédente du Colloque. Le CED a profité de cette activité pour recueillir des commentaires éclairants sur la nature des risques éthiques auxquels le RRUQ peut être confronté.

En lien avec une initiative prévue au plan d'affaires 2024 et dans la foulée de développements législatifs dans le domaine des normes du travail, le CED a aussi transmis au Secrétariat ses commentaires et recommandations en prévision de la révision de la politique contre le harcèlement.

Dans le cadre de ses activités habituelles, le CED a analysé les déclarations d'intérêts et d'antécédents des membres des comités ainsi que celles des employés du Secrétariat, de même que les déclarations de cadeaux ou d'avantages reçus. Il a ensuite fait rapport au Comité de retraite. Le CED a aussi procédé à l'analyse des réponses et commentaires fournis dans le cadre de l'autoévaluation du Comité de retraite, à qui il a ensuite soumis ses observations et recommandations. Il a également échangé avec le Comité d'audit dans un souci de collaboration avec ce dernier.

Après avoir procédé à l'autoévaluation de leur travail collectif en 2024, les membres du CED estiment qu'ils ont adéquatement rempli leurs obligations.

## SYNTHÈSE DES RÉUNIONS POUR 2024

	Nombre de réunions	Taux de présence des membres aux réunions
Comité de retraite	8	84 %
Comité exécutif	10	90 %
Comité de placement	7	98 %
Comité d'audit	3	100 %
Comité d'éthique et de déontologie	4	92 %

# RESSOURCES HUMAINES





**Jérôme Lalande**  
Directeur des services  
administratifs

## **LES RESSOURCES HUMAINES : AU CŒUR DE NOTRE SUCCÈS**

Notre organisation repose sur une équipe d'employés qualifiés et compétents, dont l'engagement envers l'excellence est au service des comités, des participants et des retraités. Ces professionnels passionnés travaillent chaque jour à offrir un service de qualité, tout en respectant les standards élevés qui caractérisent notre régime de retraite. Leur dévouement, leur rigueur et leur expertise contribuent directement à notre mission, soit de payer les prestations promises aux participants et retraités du RRUQ au meilleur coût possible, en plus d'assurer la pérennité et la saine gestion de l'administration du RRUQ.

Pour attirer et fidéliser ces talents essentiels, nous adoptons les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources humaines. Nous privilégions des approches modernes visant à créer un environnement de travail stimulant. En s'inspirant des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans notre gestion des ressources humaines, nous affirmons notre engagement envers des pratiques responsables et durables qui bénéficient autant à nos employés qu'à la collectivité.

Dans un contexte marqué par une pénurie de main-d'oeuvre, notre organisation met un point d'honneur à offrir des conditions de travail concurrentielles et attrayantes. Nous veillons à proposer des avantages sociaux avantageux, une rémunération équitable et des mesures favorisant la conciliation travail-vie personnelle. Ces initiatives reflètent notre volonté de bâtir une culture organisationnelle qui reconnaît et soutient la contribution de chacun.

En mettant notre expertise au service de nos parties prenantes, nous renforçons la confiance et la satisfaction de nos comités, participants et retraités. Grâce à une équipe dévouée et compétente, nous assurons la pérennité et l'excellence de notre régime de retraite, au bénéfice de tous.

Les employés du RRUQ,  
des experts rigoureux  
et dévoués.

# TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION



La modernisation de nos systèmes et processus s’est continuée en 2024. De nombreuses mises à niveau technologiques ont été réalisées et plusieurs sont toujours en cours ou planifiées. La technologie évoluant à vitesse grand V, il importe pour le RRUQ de tenir ses systèmes à jour. En outre, la grève de Postes Canada à la fin de l’année aura permis de mettre à profit de nombreux outils existants et d’en améliorer d’autres afin de permettre le plus possible une communication électronique simple, efficace et sécuritaire avec les participants, les établissements du réseau et les partenaires. À titre d’exemple, les divers relevés produits par le Secrétariat ont pu être acheminés par le biais du site Mon Dossier.

Le RRUQ a à cœur la sécurité des données de ses participants. Des efforts considérables sont investis, chaque année, afin de suivre les meilleures pratiques en matière de sécurité des données, de s’assurer de respecter les lois et de mettre à l’épreuve nos défenses et infrastructures. En 2024, certains équipements ont été mis à niveau dans cette optique. De même, de nombreux tests de sécurité ont été réalisés, soit par l’équipe TI ou en collaboration avec un consultant externe en cybersécurité. Les tests ont démontré, une fois de plus, que les infrastructures et les données sous la garde du RRUQ sont bien protégées.

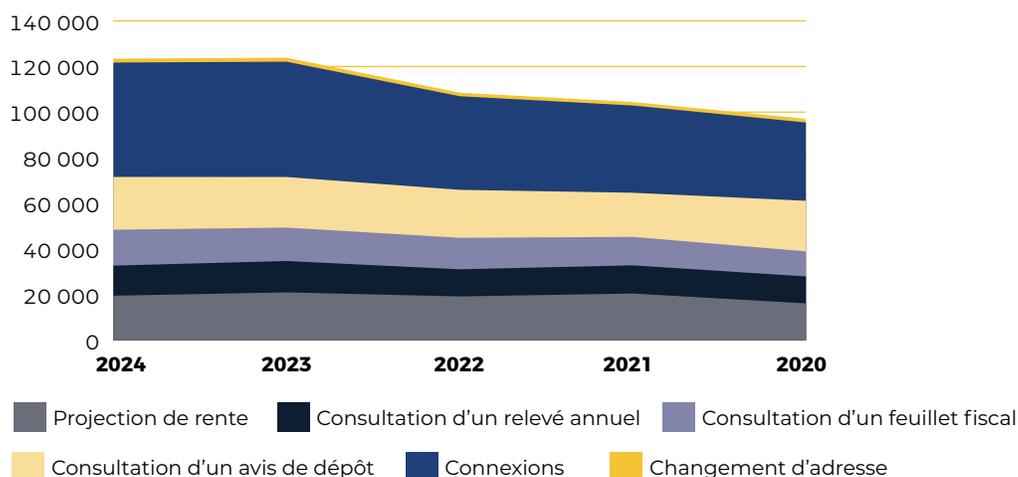
## SERVICES EN LIGNE

Le site public du RRUQ renferme une grande quantité d’information utile aux participants. Il a fait l’objet en 2024 de plus de 58 000 visites. Les sections destinées à différents parcours de participants sont parmi les plus visitées du site. Que vous soyez un nouveau participant, retraité ou nouvellement parent, il s’y trouve une section qui vous interpellera.

Le nombre de connexions au site Mon Dossier se trouve assez stable comparativement à l’année dernière avec plus de 51 000 connexions. La proportion de participants inscrits tend à se stabiliser à 87%.

Pour terminer, voici les trois services les plus utilisés sur Mon Dossier en 2024 : consultation d’un avis de dépôt (23 152 fois), projection de rente (19 531 fois), consultation de feuillets fiscaux (15 749 fois). Le graphique qui suit permet de suivre l’évolution de l’utilisation des services proposés dans Mon Dossier.

## UTILISATION DES SERVICES MON DOSSIER (EN NB D'UTILISATIONS)



# PLACEMENTS

A person wearing a brown jacket is sitting at a wooden desk, using a silver laptop. Their right hand is on the keyboard, and their left hand is holding a black pen. A calculator is visible on the desk in the foreground. The background is a blurred office environment with large windows and other people working.



**Sébastien Naud**  
Directeur des  
placements, du contrôle  
et de la comptabilité

## FAITS SAILLANTS

- Rendement brut de 15,1% en 2024
- Rendement brut annualisé de 7,9% au cours des 4 dernières années
- Actif sous gestion de 6,5 G\$ au 31 décembre 2024
- Changements apportés à la Politique de placement à la suite de sa révision quinquennale
- Adoption d'une nouvelle Politique d'investissement durable par le Comité de retraite

## CONTEXTE ÉCONOMIQUE

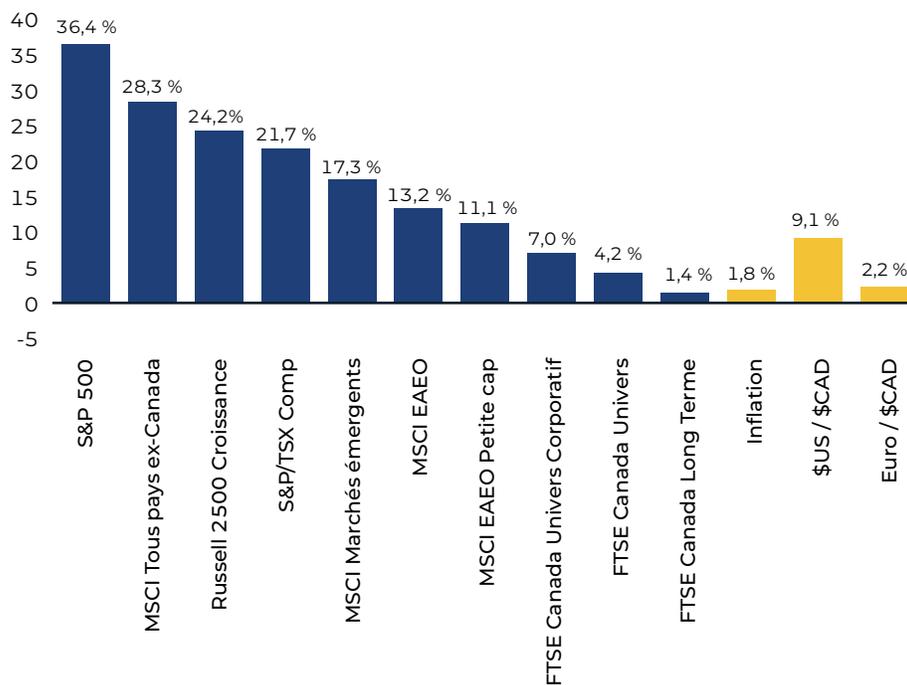
Au Canada, la dernière année a été marquée par une croissance économique modérée, un retour de l'inflation à la cible fixée par la Banque du Canada et un ralentissement du marché de l'emploi. Les perspectives se sont assombries en fin d'année, notamment en raison des élections américaines et des tensions commerciales croissantes avec nos voisins du sud.

Aux États-Unis, l'économie a fait preuve d'une grande résilience et le marché de l'emploi est demeuré robuste. Bien que la tendance déflationniste ait persisté, l'inflation demeure encore trop élevée. L'assouplissement de la politique monétaire s'est amorcé à compter de septembre mais la Réserve fédérale américaine a refroidi les marchés en fin d'année en réduisant ses prévisions de baisses de taux pour 2025. Dans un contexte d'incertitude économique et de hausse des tensions commerciales, celle-ci a préféré adopter une approche plus prudente avec sa politique monétaire.

De l'autre côté de l'Atlantique, l'Europe a connu une reprise économique progressive en 2024 et l'inflation semble maintenant sous contrôle. La région demeure toutefois confrontée à des défis importants.

Malgré une année de rendements fort positifs sur les marchés financiers, l'environnement économique mondial demeure hautement incertain et les risques géopolitiques sont nombreux.

**TABLEAU 1 – RENDEMENTS (\$ CAD) EN 2024 DE CERTAINS INDICES DE MARCHÉS ET INDICATEURS**



**RENDEMENT 2024**

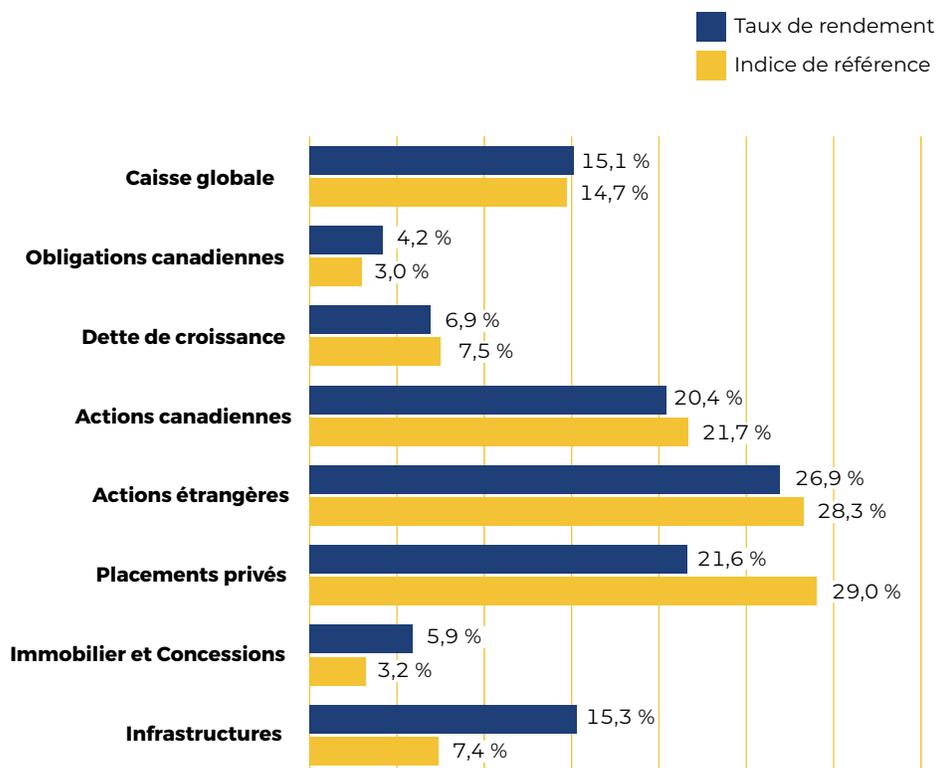
Au cours de la dernière année, le rendement brut obtenu par la Caisse globale a atteint 15,1%. Ce rendement est supérieur de 0,4% à celui du portefeuille de référence qui s'établit à 14,7%.

Cette surperformance s'explique principalement par :

- La valeur ajoutée au niveau des portefeuilles Infrastructures, Immobilier & Concessions et Obligations canadiennes;
- Une sous-pondération du portefeuille Immobilier & Concessions par rapport à sa cible.

La performance relative des portefeuilles Placements privés et Actions étrangères ainsi que la surpondération du portefeuille Obligations canadiennes par rapport à sa cible ont cependant réduit la surperformance de la Caisse globale par rapport au portefeuille de référence.

**TABLEAU 2 – RENDEMENTS EN 2024 DES DIFFÉRENTS PORTEFEUILLES COMPOSANT LA CAISSE DE RETRAITE**



### RENDEMENT À LONG TERME

Pour la période de quatre ans se terminant le 31 décembre 2024, la Caisse globale affiche un rendement annualisé brut de 7,9%. Ce rendement est supérieur de 1,6% à celui du portefeuille de référence (6,3%).

Pour la dernière période de 10 ans, la Caisse globale affiche un rendement annualisé brut de 8,1% comparativement à 7,4% pour l'indice de référence, ce qui correspond à une valeur ajoutée annualisée de 0,7%.

**TABEAU 3 – PERFORMANCES DE LA CAISSE GLOBALE AU 31 DÉCEMBRE**

Année	Rendement annuel (%)	Rendement brut annualisé (%)								
		2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
<b>2024</b>	<b>15,15</b>	<b>11,85</b>	<b>6,12</b>	<b>7,93</b>	<b>8,14</b>	<b>8,84</b>	<b>7,77</b>	<b>8,10</b>	<b>8,15</b>	<b>8,11</b>
	14,74	12,58	5,05	6,35	7,06	8,30	7,25	7,52	7,40	7,37
<b>2023</b>	<b>8,65</b>	<b>1,88</b>	<b>5,63</b>	<b>6,46</b>	<b>7,62</b>	<b>6,59</b>	<b>7,13</b>	<b>7,31</b>	<b>7,35</b>	
	10,46	0,52	3,69	5,22	7,06	6,05	6,53	6,51	6,58	
<b>2022</b>	<b>-4,47</b>	<b>4,15</b>	<b>5,73</b>	<b>7,36</b>	<b>6,18</b>	<b>6,88</b>	<b>7,12</b>	<b>7,19</b>		
	-8,52	0,46	3,53	6,22	5,19	5,89	5,96	6,11		
<b>2021</b>	<b>13,55</b>	<b>11,24</b>	<b>11,62</b>	<b>9,02</b>	<b>9,31</b>	<b>9,18</b>	<b>8,97</b>			
	10,32	10,15	11,65	8,93	9,03	8,59	8,38			
<b>2020</b>	<b>8,97</b>	<b>10,67</b>	<b>7,55</b>	<b>8,27</b>	<b>8,33</b>	<b>8,22</b>				
	9,98	12,32	8,48	8,71	8,25	8,06				
<b>2019</b>	<b>12,39</b>	<b>6,85</b>	<b>8,04</b>	<b>8,17</b>	<b>8,07</b>					
	14,71	7,73	8,29	7,82	7,68					
<b>2018</b>	<b>1,58</b>	<b>5,93</b>	<b>6,80</b>	<b>7,02</b>						
	1,18	5,22	5,62	5,99						
<b>2017</b>	<b>10,47</b>	<b>9,51</b>	<b>8,90</b>							
	9,41	7,91	7,65							
<b>2016</b>	<b>8,56</b>	<b>8,12</b>								
	6,42	6,77								
<b>2015</b>	<b>7,68</b>									
	7,13									

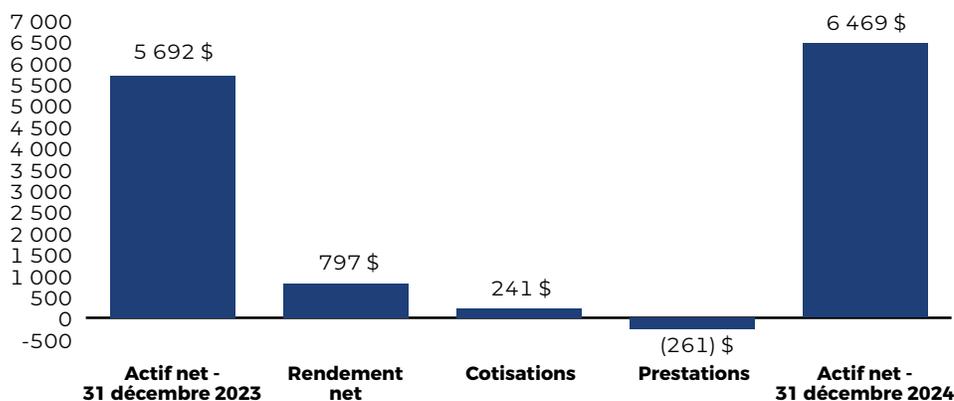
**Caisse globale (gras)**  
Portefeuille de référence

### ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DE L'ACTIF

L'actif net de la Caisse globale s'établissait à 6,5 G\$ au 31 décembre 2024, ce qui représente une augmentation de 777 M\$ par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique principalement par le rendement obtenu.

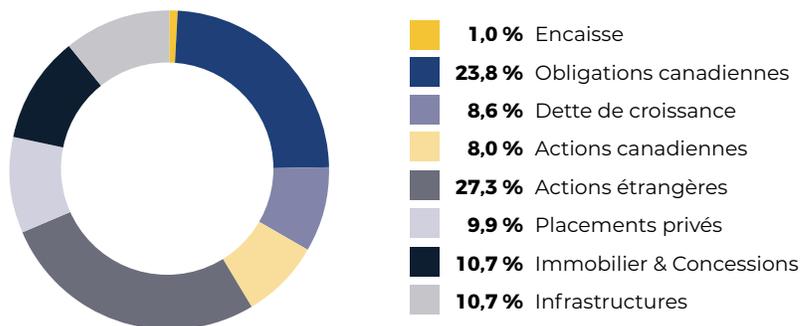
En 2024, les cotisations perçues ont totalisé 241 M\$ comparativement à des prestations versées totalisant 261 M\$. Ainsi, excluant le rendement net sur l'actif, la Caisse globale a fait face à des flux monétaires nets négatifs de l'ordre de 20 M\$.

**TABEAU 4 – ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE LA CAISSE GLOBALE (MILLIONS DE \$)**



**TABEAU 5 – RÉPARTITION DE L'ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2024**

Tout au long de l'année, un positionnement légèrement défensif favorisant les obligations canadiennes et l'encaisse au profit des actions publiques et de l'immobilier a été maintenu par rapport à la répartition cible de l'actif. Dans l'ensemble, ces déviations tactiques n'ont toutefois pas eu d'impact matériel sur la performance de la Caisse globale.



### PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE<sup>1</sup>

Le Comité de placement a complété en 2024 la révision de la Politique de placement qui doit être effectuée aux cinq ans, conformément au Règlement intérieur du Comité de retraite.

Les changements à la répartition cible proposés par le Comité de placement, et approuvés par le Comité de retraite, sont fonction des objectifs établis, de la tolérance au risque et du contexte économique en vigueur.

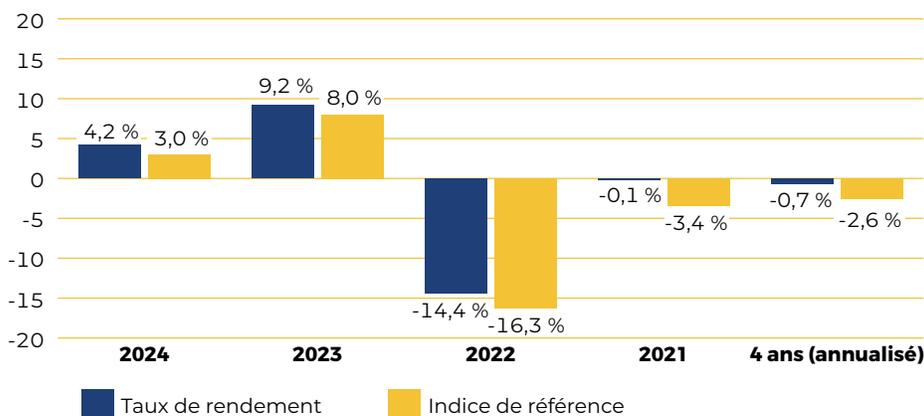
En résumé, l'allocation aux actions publiques a été réduite au profit des obligations canadiennes et des placements alternatifs, en particulier les infrastructures.

En raison de la hausse importante des taux d'intérêt au cours des dernières années, ces changements ont permis de maintenir le rendement espéré à long terme pour la Caisse globale tout en réduisant le niveau de risque encouru.

Classe d'actifs	Cible au 31/12/24	Cible au 1/1/25	Cible ultime	Indice de référence (au 1 <sup>er</sup> janvier 2025)
Obligations canadiennes	21,5%	27,5%	25,0%	50,0% FTSE Canada Univers + 50,0% FTSE Canada Long Terme
Dette de croissance	10,0%	9,0%	10,0%	FTSE bons du Trésor 91 jours + 3,0%
Actions canadiennes	8,5%	8,0%	7,0%	S&P/TSX Composite plafonné – rendement total
Actions étrangères	29,0%	24,5%	21,0%	MSCI Tous pays ex-Canada NDR (\$ CAD)
Placements privés	9,0%	9,0%	11,0%	(20,0% S&P/TSX Composite plafonné – rendement total + 80,0% MSCI Monde NDR (\$ CAD)) + 1,5%
Immobilier et Concessions	12,0%	11,0%	12,0%	20,0% MSCI/REALPAC Canada Property Fund Index + 50,0% NCREIF US ODCE Fund (\$ CAD) + 30,0% INREV European ODCE (\$CAD)
Infrastructures	10,0%	11,0%	14,0%	IPC + 4,5%, ajusté pour exposition aux devises (50% USD/CAD, 10% Euro/CAD)
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	

<sup>1</sup> Le portefeuille de référence décrit la composition des actifs que le Comité de placement juge appropriée. Son rendement sert de point de repère pour évaluer la valeur ajoutée par la gestion active du portefeuille. Le portefeuille de référence fait état de la pondération cible par classe d'actifs. Il est constitué de poids et d'indices de référence. Le rendement du portefeuille de référence est obtenu en pondérant le rendement de chaque indice de référence par le poids indiqué.

## OBLIGATIONS CANADIENNES



Encore une fois cette année, les taux d'intérêt ont été volatils. De façon générale, l'inflation a poursuivi son ralentissement vers les cibles des banques centrales qui ont assoupli leurs politiques monétaires. Cependant, certaines préoccupations par rapport à une possible réaccélération de l'inflation ont créé des soubresauts dans les marchés obligataires.

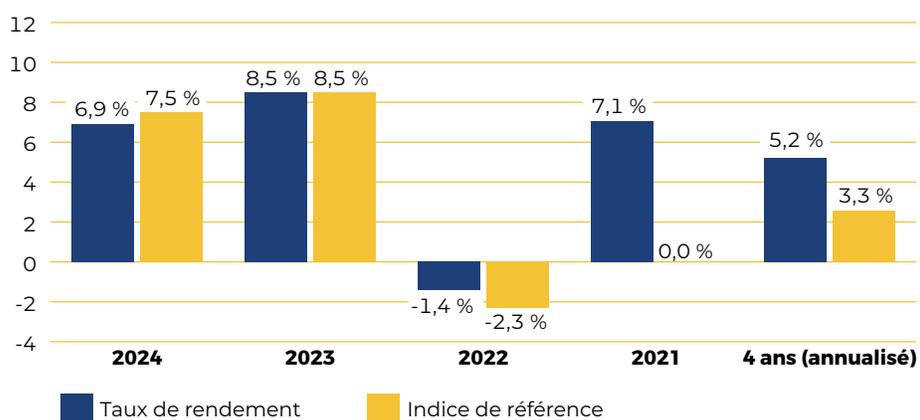
En 2024, la Banque du Canada a réduit son taux directeur de 1,75 %, la Banque centrale européenne a fait de même (baisse totale de 1,00 %) et la Réserve fédérale américaine a fini par leur emboîter le pas à compter de septembre avec une réduction totale de 1,00 % pour l'année.

Au final, la courbe de taux d'intérêt s'est en quelque sorte normalisée en 2024 et les écarts de crédit se sont resserrés, ce qui a été favorable aux rendements des titres à revenu fixe.

Le portefeuille Obligations canadiennes a continué de bien faire par rapport à son indice de référence avec une valeur ajoutée de 1,2 % au cours de la dernière année et une valeur ajoutée annualisée de 1,9 % pour la dernière période de quatre ans.

En 2024, la bonne performance relative des gestionnaires en portefeuille et la surpondération structurelle des obligations de sociétés dans un contexte de resserrement des écarts de crédit expliquent la valeur ajoutée.

## DETTE DE CROISSANCE



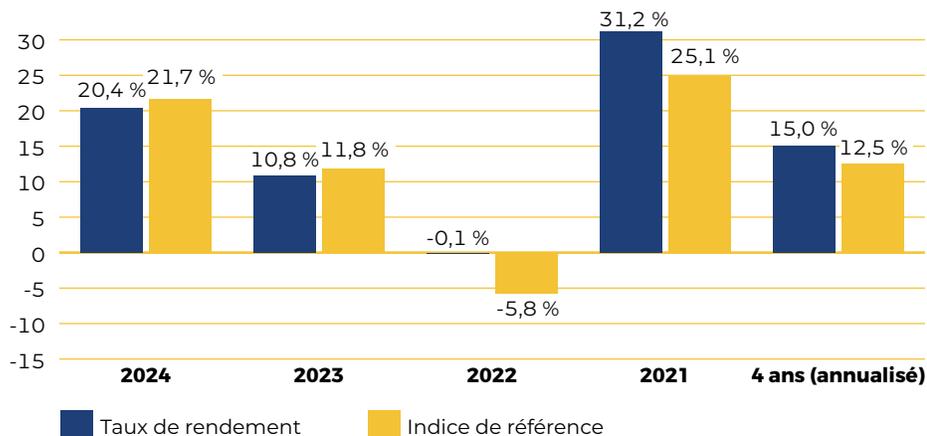
En 2024, de nouvelles allocations à des stratégies de dette d'infrastructure et de prêts directs ont été effectuées au sein du portefeuille Dette de croissance et l'allocation aux stratégies présentant un profil rendement/risque plus élevé a continué d'être réduite. En fin d'année, la composition du portefeuille se rapprochait des orientations privilégiées par le Comité de placement qui mettent l'accent sur le revenu courant, la préservation du capital et la diversification.

Au cours de la dernière année, le portefeuille Dette de croissance a soustrait 0,6 % au rendement de son indice de référence mais a surclassé par 3,9 % le rendement de l'indice de référence du portefeuille Obligations canadiennes<sup>1</sup> malgré une certaine faiblesse au niveau des stratégies de dette immobilière.

Pour la dernière période de quatre ans, le portefeuille Dette de croissance a généré un rendement annualisé de 5,2 %, ce qui correspond à une valeur ajoutée de 1,9 % par rapport à son indice de référence et de 7,8 % par rapport à l'indice de référence du portefeuille Obligations canadiennes.

1. Le portefeuille Dette de croissance a été créé en 2019 afin de bonifier le rendement de la portion en titres à revenu fixe de la Caisse en investissant dans différents types de produits faiblement corrélés avec le marché obligataire canadien.

## ACTIONS CANADIENNES



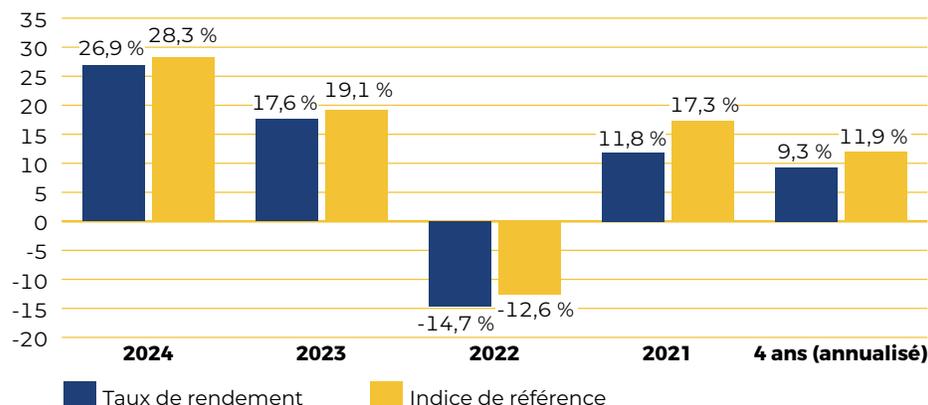
Le marché boursier canadien a fait aussi bien que le marché boursier mondial en 2024 (en devises locales). C'est la dépréciation du dollar canadien, en particulier par rapport au dollar américain, qui explique la sous-performance du marché canadien du point de vue d'un investisseur canadien exposé aux fluctuations des devises.

La technologie a encore une fois volé la vedette en 2024 et ce secteur a été le plus performant de l'indice canadien avec un rendement de 38 %. Les secteurs des services financiers et de l'énergie, qui représentent environ la moitié du marché canadien, ont suivi avec des rendements de 30 % et 24 % respectivement. Le secteur des communications a été le pire secteur de l'indice et le seul à générer un rendement négatif (-21 %).

Le portefeuille Actions canadiennes a soustrait 1,3 % à son indice de référence pour l'année, ce qui est principalement attribuable au gestionnaire du mandat d'actions canadiennes et à son positionnement sectoriel défavorable. Le gestionnaire du mandat d'actions québécoises a quant à lui très bien fait en 2024, tant par rapport au marché des actions québécoises qu'à celui des actions canadiennes, et ce, grâce à une sélection de titres judicieuse.

Au cours de la dernière période de quatre ans, la performance du portefeuille Actions canadiennes demeure malgré tout excellente et supérieure à celle de son indice de référence par 2,5 % en moyenne annuellement.

## ACTIONS ÉTRANGÈRES



Pour une deuxième année consécutive, le marché boursier américain a été le plus performant parmi les principaux marchés mondiaux, et ce, malgré un léger repli en fin d'année. Les grandes entreprises technologiques américaines ont poursuivi leur envolée, soutenues notamment par l'engouement persistant pour l'intelligence artificielle et ses perspectives. Les élections américaines de novembre ont également retenu l'attention à l'échelle mondiale, et tous les marchés n'ont pas réagi de la même façon à l'issue du scrutin présidentiel.

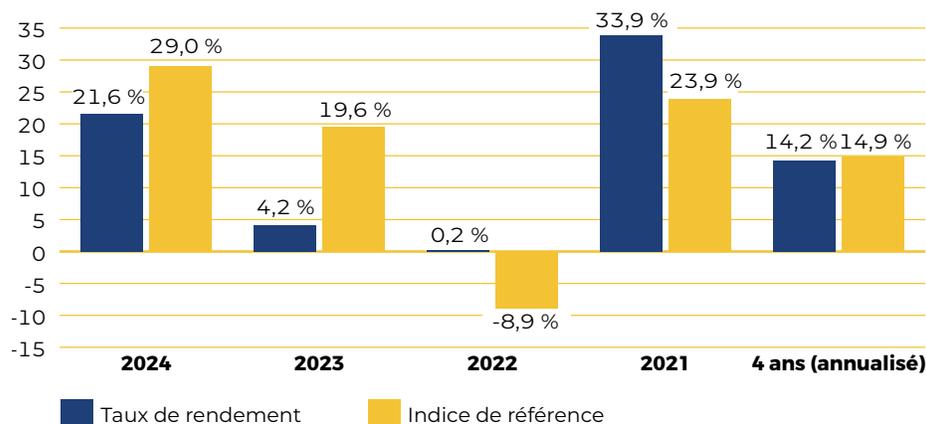
Aux États-Unis, l'économie a fait preuve de résilience et le marché de l'emploi est demeuré vigoureux. En Europe, la croissance économique est demeurée faible tandis qu'elle a continué de ralentir en Chine, ce qui a pesé sur les marchés boursiers internationaux et émergents.

La performance du portefeuille Actions étrangères a été pénalisée au cours des dernières années par les biais structurels préconisés par rapport à l'indice de référence. Après avoir neutralisé les biais géographiques de la structure de gestion du portefeuille en 2022, le Comité de placement a réduit et finalement mis un terme en 2024 au biais structurel qui surpondérait les actions de petite capitalisation.

Bien que les changements apportés à la structure de gestion du portefeuille au cours des dernières années aient été bénéfiques, ce dernier a néanmoins soustrait 1,4 % à son indice de référence en 2024. Cette sous-performance s'explique principalement par les résultats décevants du gestionnaire du mandat d'actions américaines de petite capitalisation, ainsi que par une exposition à une stratégie défensive dans un contexte de marché fortement haussier.

Au 31 décembre 2024, le portefeuille d'actions étrangères affichait une valeur soustraite annualisée de 2,6 % par rapport à son indice de référence pour la dernière période de quatre ans.

## PLACEMENTS PRIVÉS



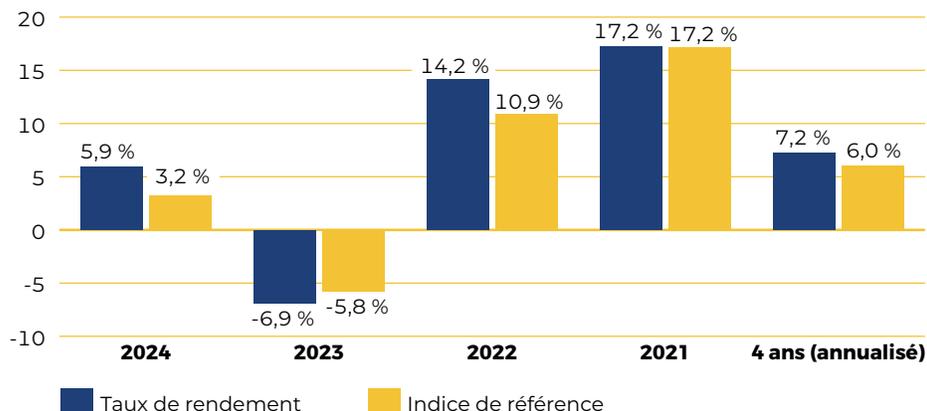
Le volume de transactions en placements privés a repris de la vigueur en 2024 bien que les activités de levées de capitaux soient demeurées en deçà des niveaux historiques. Pour une deuxième année consécutive, les placements privés ont affiché une performance inférieure à celle des marchés publics, dans un contexte où ces derniers ont connu une croissance exceptionnelle.

Les activités de déploiement ont été nombreuses en 2024 au sein du portefeuille Placements privés et l'allocation cible à la classe d'actifs a été augmentée à la suite de la révision de la Politique de placement. Le portefeuille ayant atteint une certaine maturité, plusieurs engagements pris au cours de la dernière année ont été plus ciblés afin d'optimiser la relation rendement/risque et augmenter la diversification. Ainsi, en plus de poursuivre le développement du noyau du portefeuille, des allocations ont été effectuées à une stratégie liée aux sciences de la vie ainsi qu'à des stratégies plus axées sur la croissance dont l'une cible la région Asie-Pacifique.

Le portefeuille Placements privés a généré un rendement positif de 21,6% en 2024. Bien que ce rendement soit inférieur de 7,4% à celui de l'indice de référence (ce dernier étant basé sur une combinaison d'indices de marchés boursiers), il représente une performance robuste qui démontre la résilience et la qualité des actifs en portefeuille.

Pour la période de quatre ans se terminant le 31 décembre 2024, le portefeuille Placements privés a généré un rendement annualisé de 14,2%. Cette performance correspond à une valeur soustraite annualisée de 0,7% par rapport à l'indice de référence.

## IMMOBILIER ET CONCESSIONS



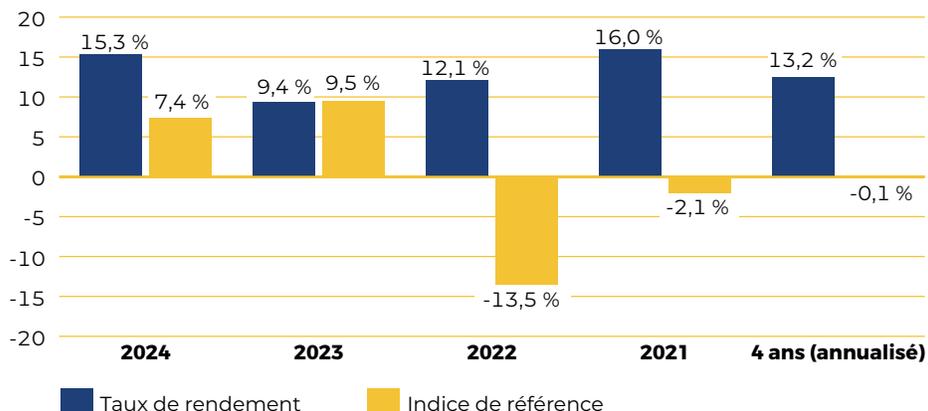
Le marché immobilier a continué d'éprouver des difficultés en 2024 bien que certains secteurs (résidentiel, industriel, commerce au détail) aient fait preuve de résilience et montré des signes encourageants. Le secteur du bureau est toujours aux prises avec des taux d'inoccupation importants qui, combinés aux taux d'intérêt élevés des dernières années, mettent de la pression sur les évaluations. Heureusement, le portefeuille Immobilier et Concessions est faiblement exposé à ce secteur.

L'allocation à l'immobilier a été réduite progressivement au cours des dernières années et sa cible est passée de 15,0% à 12,0% à la suite de la dernière révision de la Politique de placement. Dans le contexte actuel, une sous-pondération tactique de la classe d'actifs a été maintenue tout au long de la dernière année et les activités de déploiement ont été limitées (une seule nouvelle allocation en 2024).

Pour 2024, le portefeuille Immobilier et Concessions a ajouté 2,7% à son indice de référence avec un rendement de 5,9%. La valeur ajoutée au cours de la dernière année provient essentiellement des stratégies de type opportunistes, qui ont su profiter du contexte de marché, mais également de la portion Concessions du portefeuille.

Pour la dernière période de quatre ans, la performance annualisée du portefeuille Immobilier et Concessions est de 7,2% comparativement à une performance de 6,0% pour l'indice de référence.

## INFRASTRUCTURES



Les infrastructures continuent de bénéficier des avancements technologiques et la diversité des opportunités d'investissement est en constante évolution. La classe d'actifs présente des caractéristiques fort attrayantes pour un régime de retraite comme le RRUQ telles que des flux monétaires stables et prévisibles ou encore une certaine protection contre l'inflation. Cela explique en grande partie pourquoi l'allocation cible aux infrastructures a été augmentée à la suite de la révision de la Politique de placement en 2024.

Le portefeuille Infrastructures a connu une autre année de performance exceptionnelle en 2024. Bien que toutes les stratégies en portefeuille aient bien performé, celles de type valeur ajoutée se sont particulièrement démarquées. C'est d'ailleurs dans ce segment que les activités de déploiement se sont concentrées au cours de la dernière année avec entre autres une allocation à une stratégie liée à la transition énergétique via les thèmes de la décarbonation, de l'électrification et de l'utilisation efficace des ressources.

Pour la dernière année, la performance du portefeuille Infrastructures a été de 15,3%, ce qui est supérieur de 7,9% à celle de son indice de référence.

Au cours de la dernière période de quatre ans, le portefeuille Infrastructures a généré un rendement annualisé de 13,2%, ce qui excède la performance de son indice de référence par 13,3% en moyenne annuellement.

## INVESTISSEMENT DURABLE

Le Comité de retraite croit qu'un processus d'investissement, qui intègre des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ci-après « ESG ») permet d'assurer une meilleure gestion des risques et devrait influencer positivement les performances financières à long terme.

À cet effet, une nouvelle Politique d'investissement durable a été adoptée par le Comité de retraite en 2024. Celle-ci remplace la Politique sur l'investissement responsable datant de 2017 qui relevait du Comité de placement et est basée sur les travaux réalisés en 2023 par le Groupe de travail ESG qui avait été mis sur pied par le Comité de retraite afin d'établir et clarifier ses convictions en matière d'investissement durable.

La nouvelle Politique d'investissement durable vise à définir un cadre clair et souple permettant au Comité de retraite d'intégrer les considérations liées à l'investissement durable à sa gestion des actifs en tenant compte de sa responsabilité fiduciaire, du contexte du RRUQ et des marchés dans lesquels il investit. Dans son application, le Comité de retraite souhaite, dans la mesure du possible, encourager la recherche, l'innovation, l'éducation de qualité et l'économie locale.

En s'inspirant des Objectifs de développement durable de l'ONU, le Comité de retraite a identifié quatre principales valeurs qu'il désire prioriser :



**Mitiger les risques en lien avec les changements climatiques dans le cadre de la gestion des portefeuilles**



**Favoriser une transition énergétique juste et ordonnée par une saine gestion des risques**



**Encourager une production durable et responsable pour les entreprises et actifs détenus en portefeuille, et ce, dans les procédés, dans l'utilisation des ressources et dans la durabilité du produit final**



**Encourager l'adoption de politiques et des meilleures pratiques au niveau de l'équité, de la diversité et de l'inclusion autant dans les conseils d'administration, les exécutifs que dans la force de travail**

Afin de mettre ces valeurs en application, le Comité de retraite a retenu différentes approches qui sont définies ci-dessous.



### Reddition de comptes

Le Comité de retraite privilégie la reddition de comptes comme outil de sensibilisation et levier d'action afin d'obtenir de l'information sur l'application de ses orientations en matière d'investissement durable. À la suite de l'adoption de la nouvelle Politique d'investissement durable, un questionnaire détaillé a été développé et envoyé à tous les gestionnaires utilisés par le RRUQ afin de mieux comprendre de quelle façon les facteurs ESG sont intégrés à leur processus d'investissement et clarifier leur niveau d'engagement en matière d'investissement durable. Le questionnaire sera envoyé annuellement et les informations obtenues seront notamment utilisées dans le cadre du suivi et de l'évaluation des gestionnaires utilisés par le RRUQ.

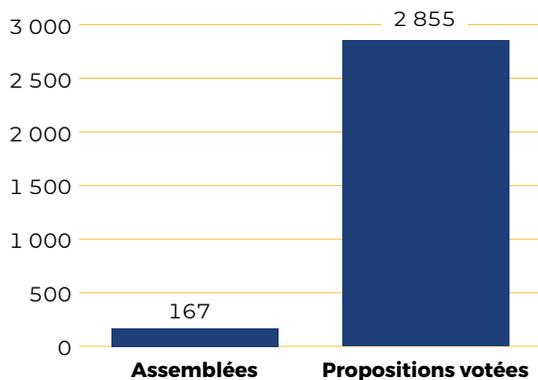


### Droits de vote

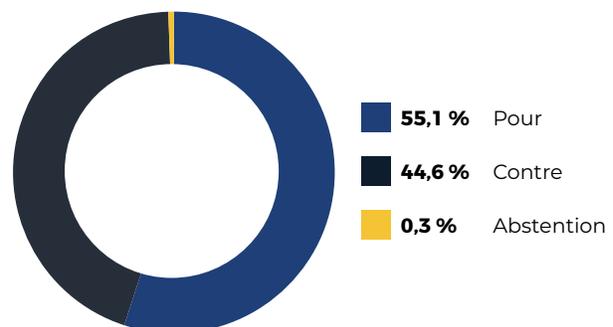
Le Comité de retraite désire exercer ses droits de vote afin de favoriser les pratiques de bonne gouvernance, obtenir davantage de divulgation et de transparence et améliorer les processus ayant un impact positif à long terme relativement aux facteurs ESG. Cette tâche est confiée à un fournisseur de services externe dont la politique d'exercice des droits de vote est révisée annuellement par le Comité de placement afin de s'assurer qu'elle demeure représentative et alignée avec les convictions et valeurs du Comité de retraite.

Un sommaire des droits de vote exercés en 2024 est présenté ci-dessous.

#### DROITS DE VOTE 2024



#### VOTES ENREGISTRÉS





## Engagement actionnarial

Le processus d'engagement actionnarial vise à engager des discussions de façon ponctuelle, sur des enjeux ESG spécifiques, avec les équipes de direction des entreprises et actifs détenus en portefeuille. L'engagement peut également inclure la présentation de propositions d'actionnaires aux assemblées en lien avec ces enjeux. La mise sur pied d'un programme d'engagement actionnarial figure au plan d'affaires 2025 du RRUQ et le Comité de retraite souhaite confier cette responsabilité à un fournisseur de services externe dont la politique sera cohérente avec ses convictions et valeurs.



## Sélection et suivi de gestionnaires

Le Comité de retraite a délégué au Comité de placement le pouvoir de donner ou retirer un mandat à un gestionnaire de portefeuille et d'autoriser les stratégies de placement. L'analyse de l'intégration des facteurs ESG constitue un critère formel dans le cadre de la sélection de gestionnaires et du suivi de ceux-ci. Le Comité de retraite privilégie une intégration significative des facteurs ESG dans le processus d'investissement des gestionnaires et la bonification des outils utilisés par le Secrétariat et le Comité de placement à ce niveau fait également partie du plan d'affaires 2025 du RRUQ.



## Investissements d'impact et thématiques

Sans qu'ils ne soient nécessairement priorisés par le Comité de retraite, des investissements d'impact ou thématiques peuvent être effectués s'ils ont un lien avec ses convictions et valeurs, qu'ils présentent un profil rendement/risque attrayant et qu'ils respectent le principe de responsabilité fiduciaire.

À titre d'exemples, le Comité de placement a approuvé récemment les investissements suivants :

- Stratégie immobilière européenne dont l'objectif premier consiste à transformer des bâtiments obsolètes en propriétés modernes répondant à des normes environnementales élevées;
- Stratégie mondiale en infrastructures mettant l'accent sur l'énergie propre et l'efficacité des ressources et visant à investir dans des entreprises facilitant la transition vers une économie à faible émission de carbone.



## Dialogue avec les entreprises

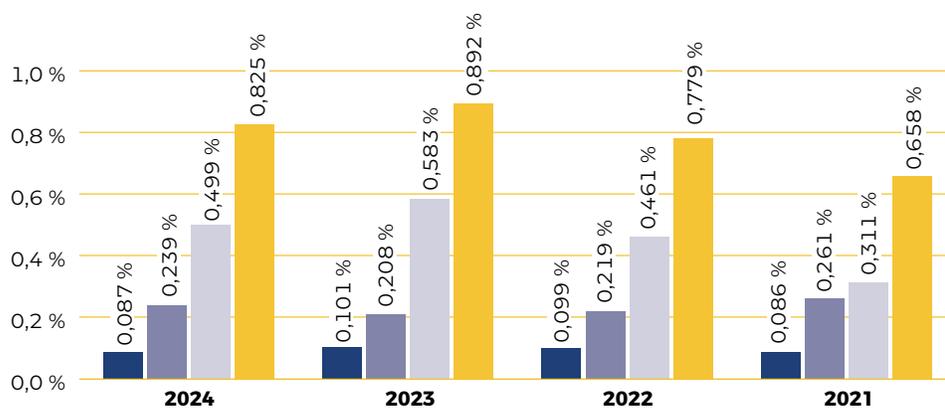
Le processus de dialogue vise à engager des discussions fréquentes avec les équipes de direction des entreprises et actifs détenus en portefeuille à propos de leur plan stratégique et de leurs orientations afin de bien saisir de quelle façon leurs décisions quotidiennes favorisent un développement durable. Le Comité de retraite ne souhaite pas engager directement le dialogue avec les équipes de direction des entreprises et actifs détenus en portefeuille, cependant il encourage ses gestionnaires à le faire.

Les orientations figurant dans la Politique d'investissement durable font partie d'un processus en constante évolution et le Comité de retraite a l'intention de les revoir périodiquement, tout comme la portée de celles-ci sur les investissements du RRUQ.

# FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent les coûts totaux d'administration du Régime et de gestion des différents portefeuilles confiés à des firmes d'experts externes.

	2024	2023	2022	2021
Frais d'administration	6 334 659	6 357 342	5 932 488	5 543 267
Frais de gestion - placements traditionnels	15 466 150	11 847 085	11 701 728	14 799 041
Frais de gestion - placements alternatifs	32 308 848	33 149 793	24 667 872	17 669 613
Revenus de prêt de titres	(732 212)	(582 417)	(655 418)	(688 403)
<b>Frais totaux d'administration et de gestion</b>	<b>53 377 445</b>	<b>50 771 803</b>	<b>41 646 670</b>	<b>37 323 518</b>
Actif net de fin	6 469 000 000	5 692 000 000	5 347 000 000	5 671 000 000
% Frais d'administration (net des revenus de prêt de titres) sur actif net au 31 décembre	0,087%	0,101%	0,099%	0,086%
% Frais de gestion - placements traditionnels sur actif net au 31 décembre	0,239%	0,208%	0,219%	0,261%
% Frais de gestion - placements alternatifs sur actif net au 31 décembre	0,499%	0,583%	0,461%	0,311%
<b>% Frais totaux d'administration et de gestion sur actif net au 31 décembre</b>	<b>0,825%</b>	<b>0,892%</b>	<b>0,779%</b>	<b>0,658%</b>



■ % Frais d'administration (net des revenus de prêt de titres) sur actif net au 31 décembre

■ % Frais de gestion – placements traditionnels sur actif net au 31 décembre

■ % Frais de gestion – placements alternatifs sur actif net au 31 décembre

■ % Frais totaux d'administration et de gestion sur actif net au 31 décembre

# ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

**53**

Responsabilité de la direction relative à la production des états financiers

**54**

Rapport de l'auditeur indépendant

**56**

État de la situation financière

**57**

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

**58**

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

**59**

Notes complémentaires

## **RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE À LA PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers du Régime de retraite de l'Université du Québec ont été produits par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur le jugement et sur des estimations. Ces états financiers respectent les conventions comptables qui sont conformes aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers.

Des systèmes de contrôle interne et des procédés d'appoint sont maintenus pour fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif du Régime est préservé et que les registres sont tenus avec exactitude. Ces contrôles comprennent notamment un Code de déontologie, des normes de qualité pour l'engagement et la formation du personnel, un Règlement intérieur, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est nettement définie, avec obligation de rendre compte du rendement, ainsi que la communication des politiques et des directives à tous les échelons de l'organisation.

La responsabilité des états financiers incombe au Comité de retraite conformément aux lois et règlements qui le régissent. Afin de le soutenir dans ses responsabilités, le Comité de retraite a mandaté le Comité d'audit. Celui-ci se compose de six membres ne faisant partie ni des cadres ni du personnel du Secrétariat du Régime. De plus, ce comité examine les recommandations que font les auditeurs externes en vue d'améliorer le contrôle interne, ainsi que leur mise en application par la direction. Dans l'exercice de ses fonctions, ce comité rencontre régulièrement la direction et les auditeurs externes pour décider de la portée et du choix du moment de leurs travaux respectifs, examiner leurs constatations et s'assurer qu'ils s'acquittent bien de leurs responsabilités. Ce comité a revu les états financiers et en a recommandé l'approbation au Comité de retraite.

En outre, le cabinet d'actuaire-conseils Mercer (Canada) limitée a procédé à une évaluation actuarielle en règle des engagements au titre des prestations en date du 31 décembre 2024, conformément aux exigences de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. Ce document sera déposé auprès de Retraite Québec au plus tard le 30 septembre 2025.

Les auditeurs externes du Régime, EY, ont effectué un audit indépendant des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Leur audit a comporté les sondages et autres procédés qu'ils ont jugé nécessaires pour exprimer leur opinion dans leur rapport à l'administrateur. Les auditeurs externes ont libre accès au Comité d'audit pour discuter de leur audit et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation des renseignements financiers et à la fiabilité des systèmes de contrôle interne.

---

Eric Fortier  
Directeur général

---

Sébastien Naud  
Directeur des placements, du contrôle  
et de la comptabilité

L'original signé est disponible au Secrétariat du RRUQ

# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Comité de retraite du  
**Régime de retraite de l'Université du Québec**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Régime de retraite de l'Université du Québec** (le « Régime »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2024, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime de retraite conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Responsabilités du Comité de retraite et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Comité de retraite du Régime de retraite de l'Université du Québec agissant à titre de fiduciaire de la Caisse de retraite, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Comité de retraite qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, à titre de promoteur, a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Comité de retraite et aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

## Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Comité de retraite, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité de retraite du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons au Comité de retraite et aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.*<sup>1</sup>

Québec, Canada  
Le 1<sup>er</sup> mai 2025

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A129648

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### État de la situation financière

[en milliers de dollars]

Au 31 décembre

	2024	2023
	\$	\$
<b>Actif</b>		
Placements <i>[note 4]</i>		
Effets commerciaux	61 904	21 887
Obligations et fonds d'obligations <i>[note 4a]</i>	1 493 616	1 239 823
Dettes de croissance <i>[note 4b]</i>	373 538	367 481
Actions et fonds d'actions <i>[note 4c]</i>	1 348 019	1 271 175
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme <i>[note 4d]</i>	883 342	707 323
Fonds hypothécaires	19 882	16 321
Placements privés <i>[note 4e]</i>	1 684 022	1 501 484
Placements immobiliers	524 937	534 484
Encaisse détenue à des fins de placements	39 961	13 937
	<b>6 429 221</b>	<b>5 673 915</b>
Créances		
Cotisations à recevoir des membres	10 043	6 634
Cotisations à recevoir des employeurs	30 462	6 574
Revenus de placements à recevoir	9 352	10 658
Transactions sur les placements en voie de règlement	18 852	9 446
Autres créances à recevoir	2 073	1 415
	<b>70 782</b>	<b>34 727</b>
Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres <i>[note 5]</i>	—	7
Immobilisations corporelles et autres actifs	353	409
Encaisse	21 749	17 990
	<b>22 102</b>	<b>18 406</b>
	<b>6 522 105</b>	<b>5 727 048</b>
<b>Passif</b>		
Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres <i>[note 5]</i>	—	7
Transactions sur les placements en voie de règlement	40 667	27 742
Charges à payer	9 701	6 436
Prestations de cessation de service à payer	2 889	1 184
	<b>53 257</b>	<b>35 369</b>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>6 468 848</b>	<b>5 691 679</b>
<b>Obligations au titre des prestations de retraite</b>	<b>5 961 375</b>	<b>5 366 042</b>
<b>Surplus</b>	<b>507 473</b>	<b>325 637</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Engagements *[note 11]*

Lu et approuvé,

\_\_\_\_\_  
Martin Hudon, Président du Comité de retraite

\_\_\_\_\_  
Eric Fortier, Directeur général

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 décembre

	2024	2023
	\$	\$
<b>Solde de l'actif net disponible au début de l'exercice</b>	<b>5 691 679</b>	5 346 545
<b>Activités de placements</b>		
Revenus de placements <i>[note 7]</i>	364 685	299 356
Variations de la juste valeur des placements <i>[note 7]</i>	487 318	151 812
	<b>852 003</b>	451 168
Frais de gestion	(47 203)	(44 509)
Honoraires du fiduciaire	(572)	(488)
Frais de transactions	(263)	(425)
Autres	(256)	(127)
	<b>803 709</b>	405 619
<b>Activités d'administration du Règlement</b>		
Cotisations		
Cotisations des membres <i>[note 8]</i>	85 106	81 715
Cotisations des employeurs <i>[note 8]</i>	114 049	88 793
Compensation pour retraite anticipée	2 823	1 339
Transferts d'autres régimes	39 132	14 649
	<b>241 110</b>	186 496
Autres revenus	11	13
	<b>241 121</b>	186 509
Prestations		
Prestations de retraite	(241 605)	(223 311)
Prestations de cessation de service	(12 641)	(12 791)
Transferts à d'autres régimes	(7 080)	(4 535)
	<b>(261 326)</b>	(240 637)
	<b>(20 205)</b>	(54 128)
<b>Activités d'administration générale <i>[note 9]</i></b>	<b>(6 335)</b>	(6 357)
<b>Augmentation nette</b>	<b>777 169</b>	345 134
<b>Solde de l'actif net disponible à la fin de l'exercice</b>	<b>6 468 848</b>	5 691 679

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 décembre

	2024	2023
	\$	\$
<b>Solde des obligations au début de l'exercice</b>	<b>5 366 042</b>	5 071 350
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice provenant de :		
Modifications des hypothèses actuarielles <i>[note 6]</i>	140 754	112 020
Intérêts cumulés sur les prestations	295 898	285 143
Prestations constituées	153 105	123 504
Prestations versées, nettes des transferts	(222 183)	(225 975)
Modifications au régime à la fin de l'exercice <i>[note 1]</i>	227 759	—
	<b>595 333</b>	294 692
<b>Solde des obligations à la fin de l'exercice</b>	<b>5 961 375</b>	5 366 042

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 1) Description sommaire du Régime de retraite

La description du Régime de retraite fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Les lecteurs devront consulter le texte du Règlement du Régime s'ils désirent une information plus complète. Le texte est accessible notamment par l'entremise du site [www.rruq.ca](http://www.rruq.ca), dans la section « Mon régime », élément « Règlement du RRUQ ».

##### Généralités

Les salariés de l'Université du Québec, de ses établissements et des autres unités désignées dans le Règlement du Régime (ci-après, désigné l'Université) participent à un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Ce Régime est administré par un Comité de retraite paritaire composé de membres désignés par les employeurs et les employés des divers organismes participants au Régime ainsi que d'autres membres prévus à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec* (Loi RCR).

Le Régime est enregistré selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*. Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et il est exempté d'impôt.

Les objectifs du Régime sont, entre autres, d'investir les actifs sous gestion selon la Politique de placement en vigueur [note 4], et ce, tout en maintenant des niveaux suffisants de liquidités afin d'acquitter ses obligations courantes. De plus, le Régime a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations à long terme.

##### Financement

Les fonds du Régime proviennent des cotisations et des revenus générés par les placements de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. Les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation est approuvé par le Comité de retraite conformément à la Politique de financement du RRUQ. Cette Politique est accessible sur le site internet du RRUQ au [www.rruq.ca](http://www.rruq.ca), dans la section « L'organisation », élément « Politique de financement ».

##### Prestations de retraite

La rente annuelle normale d'un membre est basée sur le traitement moyen du membre pour les cinq années les mieux rémunérées lors de sa participation au Régime. Le montant de la rente est fixé à 2 % de ce traitement moyen par année de participation.

À compter de 65 ans, la rente annuelle est réduite de 0,7 % du traitement moyen jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles au sens du Régime de rentes du Québec pour les cinq années correspondantes.

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 1) Description sommaire du Régime de retraite [suite]

Concernant les rentes accumulées jusqu'au 31 décembre 2017, un participant actif a droit à une rente non réduite dès qu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- a) Il a atteint 35 ans de service;
- b) Il a atteint 55 ans d'âge et accumulé 32 ans de service;
- c) Il a atteint l'âge normal de retraite de 65 ans.

Concernant les rentes accumulées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, un participant actif a droit à une rente non réduite dès qu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- a) Il a atteint 55 ans d'âge et 35 ans de service;
- b) Il a atteint 60 ans d'âge et accumulé 32 ans de service;
- c) Il a atteint l'âge normal de retraite de 65 ans.

#### Prestations au décès

Au décès d'un membre retraité, une rente égale à 60 % de la rente viagère créditée au membre est versée au conjoint survivant à moins que le conjoint n'ait renoncé au 10 % supplémentaire au moment de la prise de retraite. Les enfants à charge reçoivent chacun une rente temporaire égale à 10 % [maximum de 40 %] ou, en l'absence de conjoint, à 20 % de la rente créditée au membre [maximum de 80 %]. En l'absence de conjoint un montant forfaitaire peut être versé conformément aux dispositions du Régime.

Au décès d'un membre non retraité, les prestations dépendent de la date à laquelle elles ont été accumulées.

- a) Pour les rentes accumulées jusqu'au 31 décembre 2017, les prestations sont les suivantes :
  - i) si le membre a accumulé moins de dix années de service à son décès, son conjoint ou, à défaut, ses ayants cause reçoivent un montant forfaitaire conformément aux dispositions du Régime;
  - ii) si le membre a accumulé dix années ou plus de service à son décès, une rente viagère égale à 50 % de la rente créditée au membre est versée au conjoint survivant. Les enfants à charge reçoivent chacun une rente temporaire égale à 10 % [maximum de 40 %] ou, en l'absence de conjoint, à 20 % de la rente créditée au membre [maximum de 80 %]. En l'absence de conjoint, un montant forfaitaire est versé conformément aux dispositions du Régime.
- b) Pour les rentes accumulées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le conjoint ou les ayants cause reçoivent un montant forfaitaire conformément aux dispositions du Régime.

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 1) Description sommaire du Régime de retraite [suite]

##### Remboursement ou transfert lors d'une cessation d'emploi

À la cessation d'emploi, et ce, conformément aux dispositions du Règlement du Régime, un membre a le droit de recevoir une rente différée égale à la rente créditée à la date de son départ, augmentée au moment de la retraite de la rente additionnelle constituée par les cotisations excédentaires calculées en vertu de la Loi RCR s'il en est. Un membre qui quitte le service de l'Université alors qu'il est âgé de moins de 55 ans peut également demander de remplacer cette rente par le transfert d'un montant forfaitaire correspondant à la valeur de la rente différée et des cotisations excédentaires. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce montant forfaitaire est acquitté en proportion du degré de solvabilité du Régime jusqu'à concurrence de 100 %.

##### Indexation des rentes

Les rentes accumulées jusqu'au 31 décembre 2004 sont indexées annuellement après la retraite selon l'indice des rentes tel que défini annuellement par Retraite Québec.

Les rentes accumulées du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2017 sont indexées annuellement après la retraite selon l'indice des rentes tel que défini annuellement par Retraite Québec, auquel on soustrait 3 %. Le résultat de cette opération ne peut toutefois être inférieur à 0 %. De plus, ces rentes ont été indexées ponctuellement en application des modalités particulières prévues à l'appendice III du Règlement du Régime. Nonobstant ce qui précède, à compter du 31 décembre 2024, ces rentes sont indexées après la retraite selon 75 % de l'indice des rentes tel que défini annuellement par Retraite Québec.

Les rentes accumulées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont indexées annuellement après la retraite selon 75 % de l'indice des rentes tel que défini annuellement par Retraite Québec.

Certaines dispositions particulières peuvent s'appliquer pour les rentes pourvues par les cotisations excédentaires ou provenant des cotisations volontaires, pour un membre ayant bénéficié d'un transfert de service en provenance d'un autre organisme, ou pour certains rachats de service ou compensation de la rente pour retraite anticipée.

Une clause d'indexation partielle s'applique pour les rentes différées accumulées jusqu'au 31 décembre 2017. Les rentes accumulées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ne sont pas indexées entre la date de cessation et la date de retraite.

##### Cotisations

En vertu du Règlement du Régime, les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation appliqué au traitement du participant duquel on déduit 25 % pour la partie qui est inférieure au maximum des gains admissibles au sens du Régime des rentes du Québec détermine la cotisation de chacune des parties. Le taux de cotisation des participants au Régime était de 9,65 % en 2024 [11,09 % en 2023].

De plus, les participants peuvent verser des cotisations volontaires sans excéder le maximum permis par la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 2) Base de présentation

Les états financiers du Régime sont établis selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et ils sont basés sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Pour établir les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements et les passifs connexes, ou les obligations au titre des prestations de retraite, le Régime se conforme aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Les états financiers présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante du promoteur et des participants. Ils sont préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du Régime au cours de l'exercice. Cependant, ils ne rendent pas compte de la sécurité des prestations pour les participants considérés individuellement.

#### 3) Principales méthodes comptables

##### i) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Régime pourrait prendre à l'avenir. Les estimations les plus significatives concernent l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite ainsi que la détermination de la juste valeur des placements privés et immobiliers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

##### ii) Placements et passifs connexes

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction, soit la date à laquelle le Régime devient partie aux dispositions contractuelles des acquisitions et cessions de placements.

Les placements et les passifs connexes sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes comprennent les gains et pertes réalisés et non réalisés.

##### iii) Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite correspondent à la valeur actuarielle des prestations constituées déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et à partir des hypothèses les plus probables établies par l'actuaire du Régime conformément à la Politique de financement.

L'évaluation actuarielle utilisée aux fins de la préparation des états financiers a été effectuée par la société d'actuaire indépendants Mercer et correspond à l'évaluation actuarielle statutaire au 31 décembre 2024, qui sera enregistrée auprès des autorités au plus tard le 30 septembre 2025.

Au 31 décembre 2024, la valeur des obligations au titre des prestations actuarielles constituées a été établie sur la base de l'évaluation statutaire au 31 décembre 2024.

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 3) Principales méthodes comptables [suite]

##### iv) Opérations de prêts de titres

Le Régime prête des titres qu'il détient à des tiers et reçoit en garantie des titres ou des contreparties en espèces. Dans le cadre des opérations de prêts de titres, un passif est constaté à l'égard des contreparties reçues en espèces de la part des emprunteurs sous le poste « Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres ». Par conséquent, un actif est comptabilisé pour les montants des contreparties reçues, sous le poste « Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres ». Les titres prêtés n'ont pas fait l'objet de décomptabilisation, conformément aux critères établis.

##### v) Transactions sur les placements en voie de règlement

Les montants à recevoir et à payer sur les transactions en cours sont liés aux transactions conclues par le Régime, mais non encore réglées. Les montants à payer sur les transactions en cours comprennent les sommes à payer pour le rachat à court terme, au prix convenu, de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat.

##### vi) Revenus de placements

Les revenus qui découlent des opérations de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le porteur. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

Les revenus provenant des fonds communs et des placements alternatifs sont comptabilisés au brut, c'est-à-dire que les honoraires de gestion qui sont déduits par les gestionnaires à même les revenus qui découlent des opérations de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont présentés dans les états financiers sous la rubrique « Frais de gestion ». Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le porteur. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

##### vii) Frais de transaction

Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont constatés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sous la rubrique « Frais de transactions » dans les activités de placements.

##### viii) Cotisations

Les cotisations des participants et des employeurs sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 3) Principales méthodes comptables [suite]

##### ix) Prestations

Les prestations de retraite versées à des participants ou autres sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire à la date où elles sont payables.

##### x) Remboursements

Les montants à rembourser à la suite du départ ou du décès de participants sont comptabilisés lorsque les demandes de remboursement sont déposées par les participants ou, dans le cas du décès de participants, lorsqu'il a été déterminé qu'aucune rente n'est payable au conjoint.

##### xi) Transferts

Les montants reçus ou transférés en vertu d'ententes de transférabilité sont comptabilisés lorsque les demandes de transfert sont déposées par les participants et que les montants sont établis par les actuaires des parties concernées.

##### xii) Conversion des devises

Le Régime utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif ainsi que les placements sont convertis en dollars canadiens au cours à la date de fin d'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date où ils sont constatés. Les gains et les pertes de change sur les placements sont inclus à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les services des prestations au poste « Variations de la juste valeur des placements ».

##### xiii) Immobilisations corporelles

Le mobilier, l'équipement et les logiciels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes correspondant à la durée de vie utile de ces biens. Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée initiale du bail.

##### xiv) Impôt sur le revenu

Le Régime de retraite est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et il est exempté d'impôt.

##### xv) Juste valeur des placements

Les placements sont regroupés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie classe les placements en trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 3) Principales méthodes comptables [suite]

Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs financiers identiques;

Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif concerné soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix);

Niveau 3 : données relatives à l'actif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le niveau de hiérarchie au sein duquel les placements ont été classés est déterminé d'après le niveau des données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

Les placements sont présentés à leur juste valeur de la façon suivante :

- Les effets commerciaux sont présentés au coût, ce qui correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Les dettes de croissance et les fonds hypothécaires sont composés de titres d'emprunt longue durée dont le taux d'intérêt varie en fonction du marché. La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée selon des techniques d'évaluation basées sur des modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs selon des taux de marché afférents à des instruments financiers ayant des modalités similaires;
- Les obligations sont évaluées en fonction des cours moyens de clôture. Leur valeur estimative est calculée au moyen de flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché et de titres comparables, le cas échéant, lorsque les cours moyens ne sont pas disponibles;
- Les actions sont évaluées selon le cours à la clôture des marchés boursiers;
- La juste valeur des unités de fonds communs d'obligations, d'actions, hypothécaires et immobiliers, est déterminée à partir de la valeur de l'actif net au 31 décembre soumise par chacun des gestionnaires et administrateurs de ces fonds;
- La juste valeur estimative des sociétés en commandite présentée dans les placements privés et immobiliers est déterminée à partir de la valeur fournie par les gestionnaires et administrateurs de ces placements, qui l'établit selon des méthodes d'évaluation reconnues sur le marché. Ces méthodes comprennent notamment l'actualisation des flux monétaires futurs ou le recours à des données comme les multiples de capitalisation ou le prix d'opérations comparables récentes. Les états financiers annuels de ces fonds sont audités par des cabinets reconnus d'auditeurs externes.

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 3) Principales méthodes comptables [suite]

- Les contrats à terme n'ont aucun coût à la date de fin d'exercice puisqu'ils font l'objet d'une réalisation quotidienne. La juste valeur des contrats sur devises est établie en fonction de leur valeur de liquidation à la fin de l'exercice financier;
- Les achats et ventes des placements et de contrats sur produits dérivés sont comptabilisés à la date de l'opération de la transaction (la date à laquelle les risques et les avantages importants ont été transférés).

#### 4) Placements

Conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*, le Comité de retraite s'est doté d'un « Énoncé de la Politique de placement » qui doit être vu comme l'expression des principales stratégies et règles que le Comité de retraite s'est fixées pour la gestion de l'actif et du capital. Cet Énoncé doit être revu minimalement tous les cinq ans.

Le Comité de retraite s'est fixé deux principaux objectifs en ce qui concerne le rendement à obtenir de l'actif net disponible. Le premier est que l'actif du Régime soit suffisant pour sécuriser le versement des prestations promises à long terme. Le second est que ce rendement permette de stabiliser le taux de cotisation ou minimise la probabilité de devoir l'augmenter et, si ce taux devait malgré tout être augmenté, qu'il minimise l'amplitude de l'augmentation nécessaire.

#### Gestion des risques

Le risque est défini comme la probabilité de ne pas atteindre les objectifs poursuivis et l'ampleur des conséquences, le cas échéant. Les risques suivants ont été définis et les mesures suivantes ont été prises pour réduire cette probabilité :

##### *Crédit*

Risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les titres de marché monétaire, autres que ceux détenus dans un mandat spécialisé, doivent avoir une cote de crédit minimale à l'achat de R-1 selon l'agence DBRS. Aussi, les actifs du Régime sont limités à un certain pourcentage dans des obligations de pays émergents et dans des obligations corporatives de pays développés dont la cote de crédit est inférieure à un seuil déterminé.

De plus, les mandats de gestion externe prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des obligations qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne et dans des titres adossés à des actifs ou garantis par des créances.

L'ensemble des actifs financiers soumis à ce risque représente 2 883 890 \$ [2 386 501 \$ en 2023] et est composé des effets commerciaux, des obligations et fonds d'obligation, des dettes de croissance, des fonds hypothécaires et des créances, incluant celles présentées sous les rubriques « Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme ».

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 4) Placements [suite]

##### *Devises*

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

En général, le risque de change relatif à des placements étrangers n'est pas couvert en ce qui concerne l'équité, mais est couvert en ce qui concerne le revenu fixe. La couverture du risque de change relatif à des placements étrangers qui peuvent être constitués d'équité et de revenu fixe est laissée à la discrétion du Comité de placement.

Le risque de change peut également être géré de manière discrétionnaire par un gestionnaire qui offre ce service et dispose de l'expertise nécessaire. De plus, la direction peut recommander au Comité de placement de couvrir une partie ou la totalité de l'exposition à une ou à un panier de devises.

Le risque de change est également contrôlé au moyen de dispositions relatives à la répartition des actifs qui prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des actions étrangères et des placements alternatifs.

##### *Liquidité*

Risque qu'il soit impossible de vendre un titre au moment désiré ou risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

Des placements peu liquides sont surtout détenus en raison de leurs attraits aux plans du rendement anticipé, de l'appariement actif/passif ou de la diversification.

La liquidité est favorisée au moyen de dispositions relatives à la répartition des actifs qui prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des placements alternatifs et des fonds de couverture.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance de moins d'un an.

##### *Taux d'intérêt*

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du Régime. Les obligations au titre des prestations de retraite du Régime sont exposées aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

Au 31 décembre 2024, en présumant que les hypothèses relatives à l'inflation et à l'augmentation des salaires demeurent constantes, toute augmentation de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait un effet inverse d'environ 10,70 % ou 637 720 \$ [10,20 % ou 547 144 \$ en 2023] des obligations au titre des prestations de retraite du Régime, et toute diminution de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait un effet inverse d'environ 14,09 % ou 840 067 \$ [13,37 % ou 717 374 \$ en 2023] des obligations des prestations de retraite au titre du Régime.

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 4) Placements [suite]

Tout mouvement des taux d'intérêt de 1 % aurait un effet inverse de 7,53 % sur la valeur du portefeuille obligataire et des hypothèques non indexées, soit environ 174 288 \$ [7,23 % soit environ 139 712 \$ en 2023].

Le taux d'intérêt courant (revenu du coupon/valeur comptable) sur le portefeuille obligataire canadien est de 3,81 % au 31 décembre 2024 [4,13 % au 31 décembre 2023].

##### *Prix sur indices boursiers*

Risque que la juste valeur des titres boursiers fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

##### *Appariement*

Les actifs du Régime sont choisis de manière à favoriser un certain appariement entre la valeur de l'actif et du passif sur base de capitalisation.

##### *Diversification*

La diversification entre les catégories d'actif est obtenue à l'aide de dispositions relatives à la répartition des actifs et à un portefeuille de référence. En général, les dispositions prévoient que :

- Les obligations sont diversifiées par échéance et celles qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne sont également diversifiées par émetteur. Le portefeuille obligataire peut également être diversifié en détenant des hypothèques et des titres garantis par des créances;
- Les actions canadiennes et étrangères sont diversifiées par titre et par secteur économique. Les actions étrangères sont également diversifiées géographiquement;
- Les placements immobiliers sont diversifiés par stratégie, par type d'immeuble et sur une base géographique;
- Le portefeuille de placements privés est diversifié par stratégie, par secteur économique et par région géographique. Ce portefeuille peut également être diversifié par des placements dans des propriétés dont le produit des ressources naturelles est exploité;
- Les sources de valeur ajoutée sont diversifiées;
- Les produits de gestion qui tendent à mieux protéger le capital dans un environnement de marché baissier sont favorisés.

D'autres risques de diversification, de crédit, de devises, de liquidité et de taux d'intérêt sont décrits, lorsque pertinents, dans chacune des catégories d'actif de la présente note.

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 4) Placements [suite]

##### 4a) Obligations et fonds d'obligations [23,1 % de l'actif net, 21,8 % de l'actif net en 2023]

	2024		2023	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Obligations et fonds d'obligations canadiennes	2 003 247	1 921 671	1 662 627	1 559 599
Fonds d'obligations canadiennes présentés dans le poste « Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme »	(423 380)	(428 055)	(326 568)	(319 776)
	<b>1 579 867</b>	<b>1 493 616</b>	<b>1 336 059</b>	<b>1 239 823</b>

##### 4a.i) Obligations et fonds d'obligations canadiennes [29,7 % de l'actif net, 27,4 % de l'actif net en 2023]

	2024				2023	
	FTSE TMX Canada (55 %) univers (45 %) long terme		Obligations	Fonds d'obligations	Juste valeur	Juste valeur
	% de la catégorie		\$	\$	\$	\$
Fédérales	30,0	14,9%	197 889	88 901	286 790	291 789
Provinciales et garanties	43,8	40,2%	504 321	267 181	771 502	608 887
Municipales	2,3	0,4%	4 033	3 931	7 964	10 539
Sociétés	23,9	45,7%	187 547	691 197	878 744	681 839
Encaisse nette et produits dérivés	-	-1,2%		(23 329)	(23 329)	(33 455)
	<b>100,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>893 790</b>	<b>1 027 881</b>	<b>1 921 671</b>	<b>1 559 599</b>

L'échéance des obligations se détaille ainsi :

	De 0 à 5 ans		De 5 à 10 ans		10 ans et plus		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fédérales	68 691	63 441	115 963	54 012	13 235	15 381	197 889	132 834
Provinciales et garanties	2 771	12 134	55 477	45 297	446 073	341 615	504 321	399 046
Municipales	-	-	-	-	4 033	4 080	4 033	4 080
Sociétés	123 008	97 166	2 591	34 820	61 948	58 045	187 547	190 031
	<b>194 470</b>	<b>172 741</b>	<b>174 031</b>	<b>134 129</b>	<b>525 289</b>	<b>419 121</b>	<b>893 790</b>	<b>725 991</b>

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 4) Placements [suite]

Le Régime détient des participations dans des fonds communs obligataires. L'échéance des portefeuilles correspondant à la participation du Régime dans ces fonds communs se détaille comme suit :

	De 0 à 5 ans		De 5 à 10 ans		10 ans et plus		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fédérales	15 242	44 433	103 760	37 046	(30 101)	77 476	88 901	158 955
Provinciales et garanties	6 424	8 592	163 754	31 641	97 003	169 608	267 181	209 841
Municipales	228	806	1 367	3 754	2 336	1 899	3 931	6 459
Sociétés	444 485	288 486	87 556	135 631	159 156	67 691	691 197	491 808
Encaisse nette et produits dérivés	(23 329)	(33 455)	-	-	-	-	(23 329)	(33 455)
	443 050	308 862	356 437	208 072	228 394	316 674	1 027 881	833 608

#### 4b) Dettes de croissance [5,8 % de l'actif net, 6,5 % de l'actif net en 2023]

	2024		2023	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Fonds hypothécaires			37 702	37 145
Fonds d'obligations corporatives	48 394	50 645	45 859	46 663
Fonds d'obligations étrangères	35 113	54 310	62 135	82 911
Prêts hypothécaires	474	474	1 215	1 215
Prêts directs	48 215	52 679	27 716	27 883
Dettes d'infrastructures	72 227	79 163	31 232	32 172
Multi-crédit	67 583	76 851	67 583	70 212
Dettes mezzanine	16 781	14 213	19 496	22 034
Dettes en détresse	44 410	45 203	44 411	47 246
	333 197	373 538	337 349	367 481

Les prêts hypothécaires sont utilisés aux fins d'immunisation d'une partie du passif des retraités. Ces prêts, dont le rendement est indexé à l'inflation, ont été consentis à des coopératives d'habitation qui sont réparties à travers le Québec et sont subventionnées par le gouvernement du Canada. Les prêts hypothécaires sont garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 4) Placements [suite]

##### 4b.i) Fonds d'obligations étrangères [0,8 % de l'actif net, 1,5 % de l'actif net 2023]

	2024		2023
	% de la catégorie	Juste valeur \$	Juste valeur \$
Obligations			
Amérique latine et Caraïbes			
Brésil	5,10%	2 759	11 408
Autres pays	22,80%	12 421	17 935
Europe			
Tchéquie	6,30%	3 438	2 064
Autres pays	8,30%	4 513	7 769
Pacifique/Asie			
Chine	5,80%	3 128	3 996
Malésie	6,60%	3 568	5 464
Taïlande	5,10%	2 792	3 971
Autres pays	10,60%	5 751	9 676
Afrique/Proche et Moyen-Orient			
Afrique du sud	9,20%	4 975	7 412
Autres pays	18,40%	9 966	11 782
Encaisse			
États-Unis	1,80%	999	1 434
	<b>100,00%</b>	<b>54 310</b>	<b>82 911</b>

##### 4c) Actions et fonds d'actions [20,8 % de l'actif net, 22,3 % de l'actif net en 2023]

La plupart des actions détenues par le Régime sont négociées sur des marchés reconnus et organisés.

	2024		2023	
	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$
Actions canadiennes	330 739	489 218	299 720	430 517
Actions et fonds d'actions étrangères	702 414	858 801	752 123	840 658
	<b>1 033 153</b>	<b>1 348 019</b>	<b>1 051 843</b>	<b>1 271 175</b>

Tout mouvement de 5 % du portefeuille d'actions canadiennes aurait un effet de 24 461 \$ [21 526 \$ en 2023] alors que tout mouvement de 5 % du portefeuille d'actions et fond d'actions étrangères aurait un effet de 42 940 \$ [42 033 \$ en 2023] sur le total de l'actif net disponible pour le service des prestations.

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 4) Placements [suite]

##### 4c.i) Actions canadiennes [7,6 % de l'actif net, 7,6 % de l'actif net en 2023]

	2024		2023	
	S&P/TSX	% de la catégorie	Juste valeur	
			Juste valeur	
			\$	
Services financiers	33,0%	20,8%	101 535	92 403
Énergie	17,1%	5,1%	25 051	24 826
Produits industriels	12,6%	21,8%	106 375	81 657
Consommation discrétionnaire	3,3%	11,2%	54 820	46 432
Matières premières	11,4%	14,7%	72 005	66 721
Consommation – produits de base	4,0%	9,4%	46 226	34 733
Services de télécommunications	2,4%	7,5%	36 493	36 614
Technologies de l'information	10,1%	5,4%	26 634	29 799
Immobiliers	2,0%	1,5%	7 280	4 557
Services publics	3,8%	2,5%	12 181	12 140
Soins de santé	0,3%	0,1%	618	635
	100,0%	100,0%	489 218	430 517

##### 4c.ii) Actions et fonds d'actions étrangères [13,2 % de l'actif net, 14,8 % de l'actif net en 2023]

	2024			2023
	% de la catégorie	Actions	Fonds d'actions	Juste valeur
				Juste valeur
				\$
Amérique				
États-Unis	32,4%	63 003	215 172	278 175
Autres pays	3,1%	3 452	23 280	26 732
Europe				
Royaume-Uni	7,9%	57 825	10 031	67 856
Autres pays	22,6%	166 920	27 433	194 353
Pacifique/Asie				
Chine	5,3%	-	45 243	45 243
Japon	12,3%	81 467	24 001	105 468
Autres pays	14,9%	32 818	95 448	128 266
Afrique/Proche et Moyen-Orient				
Autres pays	1,5%	2 409	10 299	12 708
	100,0%	407 894	450 907	858 801

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 4) Placements [suite]

##### 4d) Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme - S&P 500 [13,7 % de l'actif net, 12,4 % de l'actif net en 2023]

Le Régime détient, au 31 décembre 2024, des contrats à terme avec un taux d'intérêt implicite LIBOR d'une durée de trois mois pour une valeur d'engagements de 881 424 \$ [711 833 \$ en 2023] sur l'indice S&P 500.

Les actifs déposés en contrepartie de ces contrats à terme sont composés ainsi :

	2024			2023		
	% de la catégorie	Coût	Juste valeur	% de la catégorie	Coût	Juste valeur
		\$	\$	%	\$	\$
Encaisse nette et dépôts sur marges	-0,2%	30 235	(1 313)	0,1%	30 117	1 061
Effets commerciaux	22,9%	202 497	202 497	25,7%	181 486	181 486
Fonds hypothécaires	28,8%	250 426	254 103	29,0%	205 425	205 000
Fonds d'obligations canadiennes	48,5%	423 380	428 055	45,2%	326 568	319 776
	100,0%	906 538	883 342	100,0%	743 596	707 323

##### 4e) Placements privés [26,0 % de l'actif net, 26,4 % de l'actif net en 2023]

Les sociétés en commandite et les fonds de placement privés composant les placements privés se répartissent ainsi :

	2024				2023			
	Capital engagé	Capital souscrit	Coût	Juste valeur	Capital engagé	Capital souscrit	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Sociétés et fonds canadiens	478 273	467 432	356 429	576 496	571 373	560 839	421 070	669 569
Sociétés et fonds étrangers	1 122 524	483 566	372 255	437 005	907 840	379 226	275 945	290 836
Sociétés en propriété exclusive	-	-	467 419	670 521	-	-	401 797	541 079
	1 600 797	950 998	1 196 103	1 684 022	1 479 213	940 065	1 098 812	1 501 484

De par leur nature, les placements privés détenus par les sociétés en commandite dans lesquelles le Régime détient une participation ne sont pas négociés sur des marchés organisés.

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 4) Placements [suite]

##### 4e.i) Placements privés – Sociétés en propriété exclusive [10,4 % de l'actif net, 9,5 % de l'actif net en 2023]

	2024		2023	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
6714919 Canada limitée	31	1 230	30	1 327
6982620 Canada inc.	31	17 128	211	16 558
4491149 Canada inc.	14	2 277	12	2 932
7506317 Canada inc.	20 082	51 776	20 730	45 408
8216339 Canada inc.	37 220	67 172	38 896	62 014
9112553 Canada inc.	20 227	44 400	22 376	41 319
9294040 Canada inc.	26	43	25	44
9655506 Canada inc.	389 754	486 722	319 515	371 477
14333225 Canada inc.	34	(227)	2	-
	<b>467 419</b>	<b>670 521</b>	<b>401 797</b>	<b>541 079</b>

Ces sociétés détiennent des actions de sociétés privées, des fonds de placements privés, des fonds d'obligations et des fonds de concessions agricoles et forestières.

#### 4f) Placements libellés en devises étrangères

Les placements libellés en devises étrangères se répartissent ainsi :

	2024	2023
	Juste valeur totale	Juste valeur totale
	\$	\$
Devises [5 plus importantes]		
Dollar américain	2 124 569	1 783 230
Dollar australien	104 750	96 035
Euro	437 753	385 475
Livre sterling	161 510	147 464
Yen	116 721	107 855
Autres devises (14)	337 423	347 954
	<b>3 282 726</b>	<b>2 868 013</b>

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 4) Placements [suite]

##### 4f) Placements libellés en devises étrangères [suite]

Afin de gérer certains risques de devises, le Régime et certains de ses gestionnaires détiennent des contrats sur devises. Le tableau ci-après détaille les engagements d'achat (vente) liés aux contrats en cours au 31 décembre 2024.

Devise	Échéance	2024		Juste valeur	2023		Juste valeur
		Nominale	Taux		Nominale	Taux	
				\$			\$
USD	janv-25	374 000	1,4046	12 424	251 000	1,3344	(4 006)
USD	mars-25	(45 587)	1,4081	(1 212)	(3 800)	1,3201	8
USD	févr-25	(8 401)	1,3902	(383)	(44 167)	1,3531	1 578
USD	févr-25	(2 855)	1,4126	(66)	3 537	1,3360	(66)
USD	févr-25	6 656	1,4200	105	(2 671)	1,3566	105
USD	févr-25	4 600	1,4199	73	-	-	-
USD	mars-25	(469)	1,3979	(17)	-	-	-
USD	mars-25	(17 680)	1,4135	(368)	-	-	-
USD	mars-25	11 168	1,4180	182	-	-	-
USD	mars-25	6 981	1,4181	113	-	-	-
USD	mars-25	(3 465)	1,3990	(124)	-	-	-
USD	mars-25	(3 500)	1,4002	(121)	-	-	-
USD	mars-25	(900)	1,4019	(30)	-	-	-
USD	mars-25	600	1,4322	2	-	-	-
JPY	janv-25	2	0,0092	-	-	-	-
GBP	-	-	-	-	(3)	1,6763	-
				<b>10 578</b>			<b>(2 381)</b>

Tout mouvement de 5 % du dollar canadien aurait les effets suivants, incluant l'effet des contrats sur devises, sur les placements libellés en devises étrangères et sur la variation de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre :

	2024	2023
	\$	\$
Devises		
Dollar américain	128 795	102 975
Dollar australien	5 238	4 802
Euro	21 888	19 274
Livre sterling	8 076	7 373
Yen	5 836	5 393
Autres devises	16 871	17 398

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 4) Placements [suite]

##### 4g) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

	2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs</b>				
Effets commerciaux	-	61 904	-	61 904
Obligations et fonds d'obligations	-	1 493 616	-	1 493 616
Dettes de croissance	-	105 429	268 109	373 538
Actions et fonds d'actions	1 348 019	-	-	1 348 019
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	-	883 342	-	883 342
Fonds et prêts hypothécaires	-	19 882	-	19 882
Placements privés	-	-	1 684 022	1 684 022
Placements immobiliers	-	-	524 937	524 937
Encaisse détenue à des fins de placements	-	39 961	-	39 961
	<b>1 348 019</b>	<b>2 604 134</b>	<b>2 477 068</b>	<b>6 429 221</b>
	21,0%	40,5%	38,5%	100,0%
	2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs</b>				
Effets commerciaux	-	21 887	-	21 887
Obligations et fonds d'obligations	-	1 239 823	-	1 239 823
Dettes de croissance	-	167 933	199 548	367 481
Actions et fonds d'actions	1 269 494	1 681	-	1 271 175
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	-	707 323	-	707 323
Fonds et prêts hypothécaires	-	16 321	-	16 321
Placements privés	-	-	1 501 484	1 501 484
Placements immobiliers	-	-	534 484	534 484
Encaisse détenue à des fins de placements	-	13 937	-	13 937
	<b>1 269 494</b>	<b>2 168 905</b>	<b>2 235 516</b>	<b>5 673 915</b>
	22,3%	38,2%	39,5%	100,0%

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 4) Placements [suite]

##### 4g) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et évalués selon les paramètres du niveau 3 :

2024						
	Solde d'ouverture	Total des gains (pertes) réalisés et non réalisés	Achats	Ventes	Solde de clôture	Total des gains (pertes) non réalisés sur les titres détenus au 31 décembre 2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dettes de croissance	199 548	9 389	74 735	(15 563)	268 109	18 893
Placements privés	1 501 484	174 750	268 665	(260 877)	1 684 022	488 180
Placements immobiliers	534 484	9 369	62 850	(81 766)	524 937	65 484
	<b>2 235 516</b>	<b>193 508</b>	<b>406 250</b>	<b>(358 206)</b>	<b>2 477 068</b>	<b>572 557</b>

2023						
	Solde d'ouverture	Total des gains (pertes) réalisés et non réalisés	Achats	Ventes	Solde de clôture	Total des gains (pertes) non réalisés sur les titres détenus au 31 décembre 2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dettes de croissance	141 740	(1 563)	73 778	(14 407)	199 548	9 110
Placements privés	1 480 451	15 153	161 883	(156 003)	1 501 484	402 674
Placements immobiliers	717 079	(48 922)	40 854	(174 527)	534 484	92 392
	<b>2 339 270</b>	<b>(35 332)</b>	<b>276 515</b>	<b>(344 937)</b>	<b>2 235 516</b>	<b>504 176</b>

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 5) Prêts de titres

Les transactions conclues aux 31 décembre 2024 et 2023 relativement aux opérations de prêts de titres se résument comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Prêts de titres à la valeur de marché équivalant à la valeur comptable	<b>587 986</b>	442 357
Contreparties reçues		
Titres à la valeur de marché équivalant à la valeur comptable	<b>599 752</b>	451 203
Espèces	-	7

Le Régime a constaté un passif équivalant aux contreparties en espèces totalisant 0 \$ [7 \$ en 2023] au poste « Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres ». Si ces espèces ne sont pas remboursées, l'emprunteur conservera les titres prêtés en garantie.

Les contreparties reçues peuvent être réalisées dans l'éventualité où le prêteur ne remet pas, à la date d'échéance, les titres prêtés.

#### 6) Obligations au titre des prestations de retraite

Le cabinet d'actuaire Mercer a établi la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2024 sur la base de l'évaluation actuarielle statutaire à cette date, qui sera enregistrée auprès des autorités au plus tard le 30 septembre 2025. Au 31 décembre 2023, la valeur des prestations actuarielles constituées a été établie sur la base de l'évaluation statutaire à cette date qui a été enregistrée auprès de Retraite Québec le 17 juin 2024.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme les plus importantes utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	%	%
Taux d'actualisation	<b>5,54</b>	5,55
Rendement de l'actif <sup>(1)</sup>	<b>5,54</b>	5,55
Augmentation des échelles salariales		
la première année	<b>1,38</b>	1,38
pour les années suivantes	<b>2,75</b>	2,75
Indexation à IPC - 3 %		
la première année	<b>0,10</b>	0,70
pour les années suivantes	<b>0,20</b>	0.10 à 0.20
Indexation à 75% IPC		
la première année	<b>1,75</b>	2,65
pour les années suivantes	<b>1,50</b>	1.50 à 1.75
Pleine indexation des rentes		
la première année	<b>2,30</b>	3,50
pour les années suivantes	<b>2,00</b>	2.00 à 2.30

<sup>(1)</sup> Le rendement de l'actif est net des frais d'administration, de gestion et inclut une provision pour écarts défavorables.

En plus de l'augmentation des échelles, les augmentations salariales considérées dans l'évaluation tiennent compte de la progression dans l'échelle en fonction de l'âge atteint.

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 7) Activités de placements

Les revenus (dépenses) et variations de la juste valeur des placements se détaillent ainsi :

	Revenus		Variations de la juste valeur des placements		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse et effets commerciaux	5 961	3 211	829	(728)	6 790	2 483
Obligations et fonds d'obligations	57 717	49 204	8 815	51 691	66 532	100 895
Dettes de croissance	33 854	22 544	14 371	4 551	48 225	27 095
Actions et fonds d'actions	28 046	25 961	205 356	108 707	233 402	134 668
Actifs déposés en contrepartie et contrats à terme	177 997	148 881	11 452	9 250	189 449	158 131
Fonds et prêts hypothécaires	731	-	411	457	1 142	457
Placements privés	47 083	36 745	174 544	15 327	221 627	52 072
Placements immobiliers	15 573	13 542	9 369	(48 922)	24 942	(35 380)
Gestion des devises et fluctuation de taux de change	(3 224)	(1 207)	62 171	11 479	58 947	10 272
Autres revenus de placements	947	475	-	-	947	475
	<b>364 685</b>	<b>299 356</b>	<b>487 318</b>	<b>151 812</b>	<b>852 003</b>	<b>451 168</b>

#### 8) Cotisations

	2024	2023
	\$	\$
<b>Membres</b>		
Cotisations de l'année courante	78 736	78 809
Ajustements d'années antérieures	3 614	312
Rachats d'années de service	2 507	2 087
Cotisations volontaires	249	507
	<b>85 106</b>	<b>81 715</b>
<b>Employeurs</b>		
Cotisations de l'année courante	78 736	78 809
Cotisations relatives au mécanisme d'indexation ponctuelle	10 779	9 150
Cotisations relatives à l'indexation des années 2005 à 2017	20 488	-
Ajustements d'années antérieures	3 565	281
Rachats d'années de service	481	553
	<b>114 049</b>	<b>88 793</b>

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 9) Activités d'administration générale

	2024	2023
	\$	\$
Salaires, avantages sociaux et formation	4 704	4 733
Déplacements et réunions	235	216
Dépenses d'exploitation	651	705
Frais externes	395	395
Honoraires des actuaires	119	110
Honoraires des auditeurs	84	74
Autres dépenses	147	124
	<u>6 335</u>	<u>6 357</u>

#### 10) Informations additionnelles

Le Régime est soumis à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* qui exige qu'un régime de retraite du secteur universitaire dépose une évaluation actuarielle visant à déterminer la situation de capitalisation du régime de retraite au plus tard à la date de la dernière fin d'exercice financier du Régime se situant dans les trois ans qui suivent la date de la dernière évaluation actuarielle complète du Régime.

La valeur actuarielle de l'actif du Régime servant à déterminer la situation financière selon l'approche de capitalisation est fondée sur la juste valeur des placements ajustée pour tenir compte des montants à payer et à recevoir du Régime. La valeur actuarielle du passif du Régime et les cotisations pour services courants selon l'approche de capitalisation ont été calculées en utilisant la méthode de projection de prestations pour les services accumulés jusqu'à maintenant.

#### 11) Engagements

Le Régime loue ses bureaux en vertu d'un bail qui vient à échéance au plus tard le 30 novembre 2034.

Les loyers futurs de base comprennent les paiements suivants :

	\$
2025	275
2026	275
2027	275
2028	275
2029	275
	<u>1 375</u>

#### 12) Informations comparatives

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre la présentation uniforme avec l'exercice 2024.

# PLAN STRATÉGIQUE ABRÉGÉ

## MISSION, VISION ET VALEURS DU RRUQ

### MISSION

Le RRUQ a pour mission :

- Que la Caisse de retraite soit en mesure de payer les prestations promises aux participants et retraités du RRUQ au meilleur coût possible
- D'assurer la pérennité du RRUQ
- D'assurer la saine gestion de l'administration du RRUQ

### VISION

Viser l'excellence de notre Régime de retraite par :

- Un service de haute qualité
- Une gestion optimale des actifs
- Une bonne santé financière
- L'innovation, en favorisant la synergie de tous ses partenaires

### VALEURS



# PLAN STRATÉGIQUE 2022-2027

## TROIS ENJEUX :



### Protéger

les rentes, les prestations,  
les renseignements personnels  
et les données sensibles



### Viser

les plus hauts standards de  
qualité et de performance



### Développer

l'appartenance au  
RRUQ comme employé,  
participant ou retraité

## QUATRE ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

1. Se doter des plus hauts standards de service, de protection en matière de gouvernance, d'encadrement ainsi que de vigie et de contrôle des risques
  - Objectif 1 : Offrir un accompagnement personnalisé aux participants, retraités et employeurs
  - Objectif 2 : Numériser l'ensemble des données et des processus d'administration des prestations du Régime
  - Objectif 3 : Assurer la sécurité et la confidentialité des données
  - Objectif 4 : Communiquer la situation financière du Régime aux participants, retraités, intervenants et décideurs
2. Saisir les opportunités qu'offre le marché afin de diversifier nos approches et créer de la valeur tout en assurant le meilleur équilibre possible entre le rendement et les risques
  - Objectif 5 : Viser une politique de placement et un guide de gestion de l'actif optimaux
  - Objectif 6 : Sélectionner des gestionnaires performants
  - Objectif 7 : Gérer les coûts financiers de façon efficiente
3. Actualiser l'intégration des facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans la gestion des placements du RRUQ
  - Objectif 8 : Revoir notre approche d'intégration des facteurs ESG
  - Objectif 9 : Partager le positionnement du RRUQ en matière d'investissement ESG avec les participants du RRUQ et les intervenants du réseau de l'Université du Québec
4. Attirer les talents et les fidéliser
  - Objectif 10 : Développer les talents
  - Objectif 11 : Assurer une qualité de vie au travail
  - Objectif 12 : Offrir des conditions de travail compétitives

# COMITÉS ET PARTENAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2024

## COMPOSITION DU COMITÉ DE RETRAITE (« CR »)

### MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LES CORPORATIONS DES ÉTABLISSEMENTS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Élaine Annie-Bédard	ÉTS
Dominique Biron	UQAC
Luc Boisvert	UQAT
Isabelle Boucher	INRS
Benoît Desbiens	UQAR
Debbie Gendron	TÉLUQ
Alain Godmaire	UQO
Martin Hudon	UQ
Olivier Malo	UQTR
Élisabeth Robert	ENAP
Luc Savaria	UQAM

### MEMBRES DÉSIGNÉS PAR L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

Clément Roberge  
*Vacant*

### MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LES EMPLOYÉS DES ÉTABLISSEMENTS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Charles Brun	INRS
Marc Chabot	UQAM
Kim Delisle	UQAT
Ralph Doyle	UQAC
Harold Heppell	UQAR
Anis Maaloul	TÉLUQ
Julie Michaud	ÉTS
Patrick Pollefeys	ENAP
Zaki Taboubi	UQ
Jean-François Vézina	UQTR
Rudy Vianna	UQO

### MEMBRE INDÉPENDANT DÉSIGNÉ PAR LE COMITÉ DE RETRAITE

Michel Turcotte

### MEMBRES ÉLUS À L'OCCASION DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

Bernard Gaucher  
Membre élu par les retraités et bénéficiaires (votant)

Matthieu Dufour  
UQAM – Membre élu par les participants actifs (votant)

Gilles Picard  
Membre élu par les retraités et bénéficiaires (non votant)

Alexandre F. Roch  
UQAM – Membre élu par les participants actifs (non votant)

### MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (« CE »)

Marc Chabot

Ralph Doyle

Bernard Gaucher,  
vice-président

Martin Hudon,  
président

Olivier Malo

Luc Savaria

### MEMBRES DU COMITÉ DE PLACEMENT (« CP »)

Luc Boisvert

Robert Ciamarro,  
membre externe

Matthieu Dufour,  
président

Debbie Gendron

Harold Heppell

Michel Lemieux,  
membre externe

Clément Roberge

Zaki Taboubi

### MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT (« CAU »)

Raynald Bédard,  
membre externe

Isabelle Boucher

Louis Chantal,  
membre externe

Kim Delisle

Benoît Desbiens,  
président

Michel Turcotte

### MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE (« CED »)

Dominique Biron

Carole Chauvin,  
présidente, membre externe

Lyne Claude,  
membre externe

Gilles Picard

Claire Villeneuve,  
membre externe

## **PARTICIPANTS AU COMITÉ DES USAGERS**

Leen Alkhouryumeir, UQO  
Hélène Allaire, TÉLUQ  
Marie-Ève Arseneau, UQAC  
Solange Audet, SPUQTR  
Sophie Aure, ÉTS  
Isabelle Barrette, TÉLUQ  
Régis Beaulieu, SCFP 1575  
Jean-François Bégin, UQAT  
Lison Bergeron, UQAC  
Martine Bernard, INRS  
Lucie Bilodeau, UQ  
Marjorie Blanchette, UQAR  
Marie-Claude Boivin, RRUQ  
Patrick Brazeau, ÉNAP  
Nathalie Camiré, TÉLUQ  
Maxime Carignan, UQTR  
Francis Charpentier, SGPUQO  
Guylaine Corneau, UQAM  
Sylvain Daigle, INRS  
Guylaine Dancause, TÉLUQ  
Karolyne Desjardins, UQTR  
Ralph Doyle, SPPUQAC  
Claude Fortin, FPPU  
Marie-Ève Fortin, FPPU  
Martine Fortin, UQO  
Josée Fournier, ÉTS  
Josée Gagnon, TÉLUQ  
Marcelle Gagnon, UQAT  
Annie Girard, UQTR  
Alejandra Gonzalez, OUI  
Besma Hamdi, INRS  
Geneviève Hamel, UQAC  
Amélie Harvey, SCFP 1575  
Stéphanie Maude Heckmann, INRS  
Peggy Juneau, UQTR  
Chantal Laberge, UQAR  
Michel Labranche, SCFP 1800  
Dominique Lacroix, ÉTS  
Mélanie Lagueux, INRS  
Marie Lamontagne, PUQ  
Annie Langlais, SPPUQAR  
Sylvain Lapierre, UQAM  
Hélène Larouche, ÉNAP  
Isabelle Latour, UQTR  
Jean-François Lavertu, ÉTS  
Stéphane Lavoie, UQAC  
Véronique Leblanc, UQAM  
Magali Leroy, ÉTS  
Elen Maltais, ÉNAP  
Natacha Marier, RRUQ  
Julie Michaud, ÉTS  
Johanne Moreau, UQAT  
Danièle Parent, UQAC  
Marika Payette, SPUQTR  
Yannick Pelletier, UQTR  
Chantal Poissant, UQAM  
Chantal Racine, SIUQ  
Suzanne Rainville, ÉTS  
Sylvie Ross, UQAR  
André Rossignol, SCFP 1574  
Steve Rousseau, UQAR  
Nancy Roussel, TÉLUQ  
Diane Saulnier, ÉTS  
Lucy Sicard, FUQTR, présidente  
Audrey Sills, INRS  
Claudine Simard, SCFP 1574  
Yves Tardif, INRS  
Sandra Thiffault, SPPUQTR  
Anik Timperio, UQO  
Marie-Ève Vachon, UQAT  
Nathalie Voyer, RRUQ  
Elsy Yahouedeou, ÉTS

# FÉDÉRATION DES RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Sigle	Nom de l'association	Coordonnées des présidents
APRÈS L'UQAM	Association du personnel retraité de l'Université du Québec à Montréal Site Web : <a href="http://www.apres.uqam.ca">www.apres.uqam.ca</a>	André Savary (par intérim) 450 468-6221   514 662-1364 <a href="mailto:Andre.savary@outlook.com">Andre.savary@outlook.com</a>
APRÈS-INRS	Association des personnes retraitées de l'Institut national de la recherche scientifique Site Web : <a href="http://www.apres.inrs.ca">www.apres.inrs.ca</a>	Rudolph Bertrand (par intérim) 418 454-2442 <a href="mailto:rudolffb@videotron.ca">rudolffb@videotron.ca</a>
APR-UQAM	Association des professeures et professeurs retraités de l'Université du Québec à Montréal	Nicole Carignan 514 996-5940 <a href="mailto:carignan.nicole@uqam.ca">carignan.nicole@uqam.ca</a>
ARENAP	Association des retraités de l'École nationale d'administration publique	Richard Marceau 418 455-0578 <a href="mailto:Richard.marceau.99@icloud.com">Richard.marceau.99@icloud.com</a>
ARTÉLUQ	Association des retraités de la TÉLUQ	Rénald Marchand <a href="mailto:renaldmarchand@live.ca">renaldmarchand@live.ca</a>
ARRÉTS	Association des retraitées et retraités de l'École de technologie supérieure Site Web : <a href="http://www.etsmtl.ca/arrets/">www.etsmtl.ca/arrets/</a>	Anne Thibaudeau 514 238-6815 <a href="mailto:anne.thibaudeau@etsmtl.ca">anne.thibaudeau@etsmtl.ca</a>
ARUQAC	Association des retraités de l'Université du Québec à Chicoutimi Site Web : <a href="http://www.uqac.ca/aruqac/">www.uqac.ca/aruqac/</a>	Pauline Riverin 418 696-3201   418 540-1806 <a href="mailto:aruqac@uqac.ca">aruqac@uqac.ca</a>
ARRUQAR	Association des retraités et retraitées de l'Université du Québec à Rimouski Site Web : <a href="http://www.uqar.ca/aruqar/">www.uqar.ca/aruqar/</a>	André Bédard 418 722-7225 <a href="mailto:association_retraites@uqar.ca">association_retraites@uqar.ca</a>
ARUQAT	Association des retraités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	Hélène Boissé 819 763-7137 <a href="mailto:Helene.boisse@uqat.ca">Helene.boisse@uqat.ca</a>
ARUQO	Association des retraités de l'Université du Québec en Outaouais	André Régimbald 819 776-1323 <a href="mailto:Andre.regimbald@uqo.ca">Andre.regimbald@uqo.ca</a>
ARUQSS	Association des retraités de l'Université du Québec (siège social) Site Web : <a href="http://www.uquebec.ca/aruqss">www.uquebec.ca/aruqss</a>	Clémence Neault 418 657-1405 <a href="mailto:clemence.neault@videotron.ca">clemence.neault@videotron.ca</a>
ARUQTR	Association des retraités de l'Université du Québec à Trois-Rivières Site Web : <a href="http://www.aruqtr.org">www.aruqtr.org</a>	Marleen Baker 819 696-7590 <a href="mailto:presidence@aruqtr.org">presidence@aruqtr.org</a>
APPR-UQTR	Association des professeurs réguliers retraités de l'Université du Québec à Trois-Rivières	Jean Roy 819 373-7027 <a href="mailto:jean.roy@uqtr.ca">jean.roy@uqtr.ca</a>

# PRINCIPAUX CONSEILLERS EXTERNES

Actuaires	Mercer (Canada) Limitée	Montréal, QC
Banque	Banque Nationale du Canada	Québec, QC
Droits de vote	Groupe Investissement Responsable Inc.	Montréal, QC
Récupération de taxes	WTax	Londres, Royaume-Uni
Garde de valeurs	RBC Services aux investisseurs et de trésorerie	Montréal, QC
Auditeurs externes	Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.	Québec, QC
Conseillers juridiques	Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.	Québec, QC
	Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.	Montréal, QC

# GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES

<b>Marché monétaire</b>	Gestion de placements TD	Toronto, ON
<b>Obligations canadiennes</b>	AlphaFixe Capital	Montréal, QC
	Caisse de dépôt et placement du Québec	Montréal, QC
	Canso Investment Counsel	Richmond Hill, ON
	Phillips Hager & North	Vancouver, CB
	PIMCO	Newport Beach, CA
<b>Hypothèques commerciales</b>	ACM Advisors	Vancouver, CB
	Gestion de Placements TD Greystone	Regina, SK
<b>Dette de croissance</b>	Ares Management	New York, NY
	Brookfield Asset Management	New York, NY
	Canso Investment Counsel	Richmond Hill, ON
	Crescent Capital Group	Los Angeles, CA
	First National Financial Corporation	Toronto, ON
	IFM Investors	Melbourne, Australie
	KKR	New York, NY
	Ninety One	Londres, Royaume-Uni
	Oaktree Capital Management	Los Angeles, CA
Penfund Management	Toronto, ON	
<b>Actions canadiennes</b>	Gestion de placements Eterna	Montréal, QC
	Letko Brosseau & Associés	Montréal, QC
<b>Actions étrangères</b>	BlackRock	New York, NY
	Gestion de placements TD	Toronto, ON
	RBC GAM	Londres, Royaume-Uni
	Riverbridge Partners	Minneapolis, MN
	Trivalent Investments	Boston, MA
<b>Immobilier et Concessions</b>	Ardian	Paris, France
	BentallGreenOak	Vancouver, BC
	Blackstone	New York, NY
	Brookfield Asset Management	New York, NY
	Conundrum Capital Corporation	Toronto, ON
	Fiera Comox	Montréal, QC
	Global Forest Partners	Lebanon, NH
	Praedium Group	New York, NY
	Starwood Capital Group	Miami, FL
	TPG	San Francisco, CA

<b>Infrastructures</b>	Apollo Global Management	New York, NY
	Ardian	Paris, France
	Axiom Infrastructure	Montréal, QC
	Brookfield Asset Management	New York, NY
	EQT Group	Stockholm, Suède
	IFM Investors	Melbourne, Australie
	KKR	New York, NY
Stonepeak	New York, NY	
<b>Placements privés</b>	Apax	Londres, Royaume-Uni
	Apollo Global Management	New York, NY
	Ardian	Paris, France
	Blackstone	New York, NY
	Caisse de dépôt et placement du Québec	Montréal, QC
	Clearspring Capital Partners	Toronto, ON
	EQT Group	Stockholm, Suède
	KKR	New York, NY
	Novacap	Montréal, QC
	Siparex	Lyon, France
Warburg Pincus	New York, NY	



Régime de retraite  
de l'Université du Québec

2600, boulevard Laurier, bureau 600  
Québec (Québec) G1V 4W2

Téléphone : 418 654-3850  
Ligne sans frais : 1 888 236-3677  
Télécopieur : 418 654-3854

[www.rruq.ca](http://www.rruq.ca)